

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **116 (1980)**

Heft 16

PDF erstellt am: **15.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

16 1172

Montreux, le 2 mai 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif



Photo Ernest Duscher (tous droits réservés)

Sommaire

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE	
Le Tessin	485
ÉDITORIAL	
L'« Educateur » et la publicité	470
RUBRIQUE ROMANDE	
Radio et télévision éducatives	471
Information COSMA	472
Groupe de réflexion	472
VAUD	
Appel du CC	473
Quel œuf!	474
MP - P - GMP?	474
Grand Conseil	475
Traitements	475
Semaine de cinq jours	475
Congrès 80	475
SPV	476
Le point du CC	476
GENÈVE	
Assemblée annuelle	478
Essaimages	478
Délégations	479
SPG - Com EPEC	480
Intégration	481
Finance et pédagogie	482
NEUCHÂTEL	
Déclaration d'intention	489
Commission pédagogique	489
Assemblée générale	490
Nouvelles structures	490
Commission technique des cours	490
JURA	
Fermetures de classes	491
Appel aux membres	491
Franches-Montagnes	492
A tous nos collègues	493
Renchérissement	493
Ecole enfantine	494
Ceux qui s'en vont	495
Athlétisme	495
JURA BERNOIS	
Comité central SEJB	496
Tableaux d'une exposition	497
Centre de perfectionnement	498
Education physique	498
FRIBOURG	
Assemblée des délégués	499
Félicitations	499
Tribune libre	500
VALAIS	
Une histoire stupide	501
Tribune libre	501
DIVERS	
Télévision éducative	502
UNESCO	502

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.- ; étranger Fr. 55.-.

Editorial

L'« Educateur » et la publicité

Comme vous le savez certainement (voir « Educateur », N^{os} 28 et 38/1979), les réserves financières de notre journal ont été sérieusement mises à contribution pour couvrir le déficit de l'exercice 1979. Devant cette situation, la dernière assemblée des délégués a voté une substantielle augmentation du prix de l'abonnement, estimant que le volume record atteint l'an dernier traduisait un besoin d'information qu'il ne s'agissait point de brimer. Ce faisant, certains délégués ont demandé, à juste titre, que d'autres solutions soient également recherchées notamment dans le domaine de la publicité. Une étude est en cours à ce sujet.

En ce qui concerne la publicité, il convient d'emblée de relever les deux points suivants:

- le rendement publicitaire des annonces passées dans l'« Educateur » est stable, voire en légère augmentation ces dernières années, situation que l'on peut qualifier de satisfaisante au vu des conditions financières générales;
- s'il n'est pas question pour les rédacteurs et par conséquent pour la SPR d'abandonner une quelconque liberté d'expression au profit d'opérations publicitaires ou encore de « cautionner » systématiquement le bien-fondé de telle ou telle autre annonce, il serait en revanche souhaitable que nos membres s'expriment à ce propos et nous permettent ainsi de renforcer auprès de nos annonceurs la crédibilité du support que l'« Educateur » constitue à n'en pas douter.

Dans ce but, ce numéro et les suivants verront paraître divers questionnaires que nous vous invitons à remplir et à nous retourner. N'hésitez pas à vous exprimer en toute franchise, à nous faire part de vos critiques et suggestions. Vous nous aiderez ainsi à améliorer la gestion de votre journal en l'adaptant au mieux à vos besoins. Merci!

F. Bourquin.

L'«ÉDUCATEUR» ET LA PUBLICITÉ (I)

1. Que pensez-vous de la publicité faite dans votre journal?

.....

2. Vous rend-elle quelquefois service, si oui dans quel(s) cas?

.....

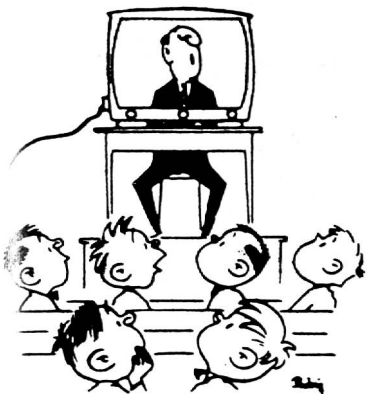
3. Dans quel(s) domaines appréciez-vous la publicité. (* Biffer ce qui ne convient pas.)

- | | |
|-------------------------|------------------------------------|
| ★ Meubles scolaires | ★ Matériel didactique audio-visuel |
| ★ Livres | ★ Matériel sportif |
| ★ Courses d'école | ★ Vacances, voyages |
| ★ Travaux manuels (ACM) | ★ Musique |

Autres suggestions:

Nom: Prénom: Localité:

Questionnaire à retourner à: Rédaction de l'«Educateur», case 445, 2001 Neuchâtel.



Radio et télévision éducatives

Dans sa séance du 24 mars dernier, la commission romande de radio et de télévision éducatives a pris acte des différents rapports annuels émanant de la radio, de la télévision et des délégués pédagogiques. Elle s'est également préoccupée d'évaluation et des nouvelles structures de la télévision et de la radio romandes.

Evaluation

La décision de principe d'une évaluation de la télévision éducative a été prise tant par la RTSR que par les départements de l'instruction publique. Sur demande des associations professionnelles d'enseignants la commission demandera à la Conférence des chefs de département que cette procédure puisse encore avoir lieu en 1981 au plus tard.

Une procédure identique pour les émissions de radio éducative devrait être mise sur pied sans tarder.

Nous publions ci-dessous le plan de l'évaluation-flash TV ainsi décidée en précisant, au point de vue des associations d'enseignants, que cette évaluation-flash ne devrait constituer que la première étape vers un processus d'évaluation continue que nous avons demandé.

PLAN DE RECHERCHE POUR UNE «ÉVALUATION-FLASH»

But: Analyser la situation globale et décrire le fonctionnement actuel de la RTVE pour mettre en évidence:

- les réalisations désormais acquises;
- les développements en cours;
- les problèmes à résoudre.

Justification: Tous les partenaires de l'opération RTVE ont besoin d'un regard extérieur pour objectiver la situation, rassurer sur le chemin parcouru, mais pointer aussi dans la direction des progrès nécessaires.

Hypothèse de travail: Les personnes interrogées connaissent certains aspects de la situation; la réunion de leurs points de vue enrichit la perception de la réalité.

Méthode: Un enquêteur interrogera les personnes concernées plus ou moins directement par la RTVE, puis un échantillon d'enseignants et d'élèves, pour déterminer leur perception du fonctionnement actuel de la RTVE et leur conception des possibilités de développement souhaitables. Sans rien exclure a priori, il devra en tout cas aborder les domaines suivants, dans l'ordre de priorité:

1. conditions de réception: équipement des classes en téléviseurs et magnétoscopes, nombre d'élèves par récepteur, problèmes techniques de réception, emploi de la couleur, mobilité de l'équipement;
2. effets sur les maîtres: compréhension des objectifs, acceptation de ces buts, réalisation en classe des développements prévus, utilisation des émissions pour d'autres fins éducatives;
3. effets sur les élèves: intérêt pour les émissions, participation à la discussion, capacité d'analyse, modification d'attitude vis-à-vis des émissions de TV ordinaires;
4. forme du message: qualité technique et esthétique;
5. contenu du message: choix des sujets, pertinence par rapport aux objectifs;
6. organigramme général de fonctionnement des partenaires de la RTVE.

Le choix définitif des domaines à explorer dépendra des demandes des personnes interrogées.

Le travail se déroulera en une série de phases, détaillées en annexe, comprenant notamment:

- la constitution d'une liste aussi complète que possible d'affirmations concernant les réussites et les problèmes de la RTVE,

- la prise de position écrite sur chacune de ces affirmations de toutes les personnes qui auront été désignées par les partenaires de la Commission RTVE,
- l'élaboration progressive d'un rapport d'enquête, présentant les faits, et d'une synthèse, présentant les conclusions, en interaction étroite avec tous les intéressés, qui pourront toujours faire valoir leur point de vue.

Organisation:

- la **Commission RTVE** donne le mandat et dispose du rapport,
- l'**IRD** reçoit le mandat; tous ses services sont mis à contribution, mais le service de la recherche en assume la responsabilité,
- l'**enquêteur** est rattaché au service de la recherche pendant la durée de son travail,
- la **sous-commission de production** fonctionne comme plaque tournante, de manière à faciliter les contacts de l'enquêteur avec toutes les personnes concernées. Elle pourra notamment:
 - décrire son expérience de la RTVE à l'enquêteur,
 - indiquer les personnes qu'il devrait rencontrer,
 - organiser les séances d'entretien avec ces personnes et les visites de classes,
 - participer à la mise au point du questionnaire,
 - lire et discuter les projets de rapport successifs,
 - être à disposition pour informer et aider l'enquêteur.
- les **commissaires cantonaux** sont déchargés d'autres travaux pour avoir le temps de s'y consacrer (en moyenne une demi-journée par semaine pendant toute la durée de l'étude),
- le **secrétariat** est assuré par une personne supplémentaire dépendant de l'IRD.

Durée:

- Pour la TV éducative, le travail prévu à mi-temps doit s'étendre sur une durée de six mois; il commencera soit au début de l'année civile 1982, soit au début de l'année scolaire 1981-1982, sous réserve de décisions à prendre en 1981.
- Pour la Radio éducative le travail pourrait être entrepris trois ans après l'installation du nouveau délégué pédagogique.

Budget: (pour la TVE uniquement)

1) Salaires:	
6 mois d'un collaborateur scientifique à mi-temps	18 000.—
6 mois d'une secrétaire à 25 %	4 500.—
2) Déplacements	3 000.—
3) Fonctionnement	
frais divers (timbres, téléphones, etc.)	2 000.—

matériel (papier, tirage)	2 500.—
Total, à mettre au budget 1981	30 000.—

Il ne serait pas possible de confier cette étude au personnel actuel de l'IRD sans lui retirer un autre mandat, ce qui est apparu comme irréaliste à la commission qui a examiné ce problème en 1979.

(IRD/R 80.1022)

F.B.

INFORMATION COSMA

Mini-Festival COSMA 1980

Les réalisations audio-visuelles à l'école

Collège des Bergières, Lausanne, mercredi 29 octobre 1980, 9 h. 30

Comme en 1979, la sous-commission «Cours et manifestations» de la COSMA (Commission suisse pour les moyens audio-visuels d'enseignement et l'éducation aux mass media) organise cette année encore une manifestation destinée à faire connaître des productions audio-visuelles originales réalisées par **des enseignants (ou leurs élèves)** dans le cadre de leur école.

Il s'agit de films S-8, de séries de clichés, de transparents, de diaporamas, d'enregistrements audio, etc., que des enseignants de tous les niveaux, réalisent en tant que soutien pédagogique à telle ou telle démarche didactique, intégrant ainsi une ou plusieurs techniques audio-visuelles à leur enseignement.

Nous demandons aux enseignants qui auraient réalisé de tels documents audio-visuels dans leur classe de ne pas hésiter à nous les signaler.

Les réalisations proposées seront éventuellement présentées, par leur auteur, ceautomne au mini-festival qui réunira, comme d'habitude, des collègues, ainsi qu'd'autres réalisateurs.

Il s'agit bien d'une **rencontre d'échange pas d'un concours**. Il n'y a pas de crainte d'avoir de venir montrer des réalisations même très modestes, bien au contraire, puisque nous désirons avant tout encourager l'emploi de **l'audio-visuel léger** dans la pratique quotidienne de la classe.

Alors, que tous ceux que cela intéresse prennent contact (par téléphone ou par écrit) avec le membre COSMA de leur canton en lui indiquant quelques détails utiles sur leur réalisation.

FR: M. Pierre Luisoni, CDFP, rte de Morat 237, 1700 **Fribourg** (037) 23 34 29.

VD: M. Michel Deppierraz, Collège des Bergières, 1004 **Lausanne** (021) 36 64 21.

VS: M. Serge Rappaz, ODIS, Gravelone 5, 1950 **Sion** (027) 21 62 86.

JU: M. L. Philippe Donzé, instituteur, Coinat 1, 2901 **Montignez** (066) 75 52 77.

GE: M. Maurice Wenger, SMAV, av. de France 15, 1202 **Genève** (022) 32 39 70.

BE et NE: M. Maurice Bettex, IRDP, fbg de l'Hôpital 43, 2000 **Neuchâtel** (031) 24 41 91.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Minorités

Un jour ou l'autre, il faudra se préoccuper, sereinement et sérieusement, du statut des minorités de la SPR. Question délicate, qui exigera du doigté, une grande aptitude à la compréhension réciproque, la volonté de respecter l'autre, et, peut-être, le sens du compromis.

Quelles minorités? Celles des membres de la SPR qui ne sont plus titulaires d'une classe mais aspirent néanmoins à poursuivre leurs activités pédagogiques particulières tout en demeurant les membres, à part entière, de leur association professionnelle. Défendre le statut du généraliste, le protéger contre tout ce qui pourrait en menacer l'existence, cela est juste et bon. Nous n'avons cessé de le faire; qu'on nous relise.

Mais cette lutte ne devrait pas nous conduire à oublier que des minorités existent, ni qu'elles ont, comme tout sous-groupe professionnel, le devoir et le droit de se faire entendre, de lutter pour la défense de leur statut, de leurs conditions de travail.

Le problème, pour ces minorités de la SPR, est de savoir comment elles peuvent s'exprimer sans être accusées de menées dissidentes ou scissionnistes, ce qui, hélas, arrive.

En règle générale, les responsables syndicaux demandent à ces minorités d'obéir à la logique du système: le pouvoir, en dernier ressort, appartient à l'assemblée générale. Que les minoritaires participent donc aux assemblées et qu'en ce lieu, devant leurs camarades, ils exposent leurs affaires.

La démarche proposée serait sans doute la moins mauvaise s'il y avait convergence entre les intérêts de la majorité et ceux des minorités. Ce n'est pas toujours le cas. Il arrive par exemple que certaines minorités, par l'exercice même de leur activité professionnelle, indisposent la majorité. Comment, dès lors, pourrait-on honnêtement prétendre que l'assemblée générale, système politique unitaire, offre aux minorités les garanties que présente, par exemple, une structure bicaméraliste?

Dans ces conditions, il semble assez naturel que les minorités se regroupent, sans la moindre intention dissidente, est-il besoin de le rappeler. Elles se regroupent parce que les individus qui les composent ont des problèmes communs, et qu'ils souhaitent disposer d'un lieu pour en débattre. Je ne pense pas qu'il y ait rien à redire à cela.

La difficulté, pour les minoritaires, est ensuite de trouver un moyen d'expression. Il s'agit, pour eux, de présenter leurs revendications, leurs observations éventuelles aux autorités scolaires ou politiques sans courir le risque de se voir bâillonnés par un comité représentant la majorité, ou par une majorité d'assemblée; sans courir le risque de n'être défendus ou représentés que du bout des lèvres; et sans courir non plus le risque le plus grave: être tenus pour des schismatiques, et traités comme tels.

A ce problème, nous n'avons pas encore trouvé de solution. Peut-être en voyez-vous une?

Clichés

Pour beaucoup, l'image de l'école demeure une mosaïque de clichés. On y fait de l'orthographe, et l'on y punit. A la TV, l'autre soir: «Est-ce que vous modifiez le programme des entraînements après une défaite?» — L'entraîneur de l'équipe de football: «On n'est ni à l'école ni à l'armée; on ne punit pas.»

M.M.

AUX INSTITUTRICES ET INSTITUTEURS DES PREMIÈRES ANNÉES PRIMAIRES

Seuls vous n'êtes pas organisés en groupement particulier au sein de la SPV.

La Société pédagogique vaudoise, fondée jadis par des maîtres tous primaires, est votre association professionnelle.

Le Comité cantonal, votre comité, porte une attention toute spéciale à vos problèmes et à la défense de vos intérêts.

Au moment où vous affrontez les temps difficiles du renouveau pédagogique,

L'UNE OU L'UN D'ENTRE VOUS DOIT SIÉGER AU CC

L'information sera facilitée, vos questions mieux senties, l'efficacité accrue.

Que vous apportiez

- ★ L'expérience d'un aîné ou
- ★ Le dynamisme d'un (très) jeune ou
- ★ Les deux !

Le CC, incomplet depuis plus d'un an, a besoin de vous... vos collègues aussi !

IL NE RESTE QUE QUELQUES JOURS

Renseignez-vous sans tarder auprès des membres du CC ou du secrétaire général, dont le téléphone (021) 27 65 59 garantit l'anonymat.

Comité cantonal

IMPORTANT AUSSI

Quelques collègues primaires des 1^{re} à 6^e années — degré inférieur ou institutrices tout particulièrement — sont aussi recherchés pour siéger dans des commissions pédagogiques ou syndicales, officielles ou corporatives appelées à se réunir à des rythmes très divers. Merci à celles et ceux susceptibles de s'intéresser éventuellement à l'une ou l'autre de retourner le talon ci-dessous au secrétariat général SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne.

Secrétariat général

Nom et prénom : Tél. :

Adresse précise :

Années habituelles d'enseignement : à

Intérêt surtout pédagogique, syndical, général.

Quel œuf !

A la veille du relâche pascal, Municipalités et Commissions scolaires, directeurs primaires et secondaires, y compris ceux d'établissements cantonaux, ont reçu les instructions suivantes du Conseil d'Etat.

1. Principe général

1. Des conditions normales d'enseignement doivent être réalisées en ce sens que si des effectifs dépassant nettement 24 élèves doivent, en principe, être évités, des effectifs anormalement bas ne sont pas admissibles, sauf circonstances exceptionnelles.
2. Dans les établissements ou groupes d'établissements où les classes parallèles sont relativement nombreuses, les autorités scolaires veilleront à diminuer le nombre des dites classes parallèles (d'une à deux unités) de façon que l'effectif moyen soit proche de 24 (et non de 20 ou 21).
3. Pour certaines branches et chaque fois que des impératifs pédagogiques ne s'y opposent pas, les sections ou options à effectif incomplet seront réunies.
4. Dans les collèges secondaires, on évitera de constituer pour la rentrée, des classes de division générale à effectif particulièrement bas (moins de 20 élèves) dans le but de permettre des transferts, en cours d'année, de division gymnasiale et division générale.

Le motif invoqué, bien entendu, est « la préparation du budget de l'Etat pour 1981 qui exige certaines restrictions de dépenses ».

Quant à lui, le Comité cantonal constate l'absence de coordination, pour ne pas dire de cohérence, de la part du Conseil d'Etat entre une politique scolaire qui introduit des programmes et des méthodes nouveaux demandant des effectifs réduits et une politique financière qui veut ignorer les impératifs qui découlent de ce renouveau pédagogique.

Au moment de l'introduction d'une « nouvelle approche du français » qui exige de ne pas dépasser une vingtaine d'élèves par classe durant quelques années si l'on souhaite que ce soit une réussite, qui impose d'autre part à des maîtres un effort supplémentaire considérable, force est de constater que l'on n'attache pas plus d'importance aux conditions d'un enseignement de qualité pour les enfants qu'à la fatigue et la lassitude des enseignants.

Le Comité cantonal tient à stigmatiser la conduite inconséquente qui est ainsi préconisée aux autorités locales.

Nicod Paul, secrétaire général.

Lettre au Conseil d'Etat

Informé de ce qui précède, officiellement d'ailleurs mais après, le Comité cantonal réagit par l'envoi au Conseil d'Etat et aux autorités locales de la lettre que nous reproduisons ci-après.

Lausanne, le 17 avril 1980

Au Conseil d'Etat
p.a. Monsieur R. Junod, chef du
Département de l'instruction
publique et des cultes
Rue de la Barre 8
1005 Lausanne

Concerne: circulaire du 26 mars 1980

Monsieur le Président,
Messieurs les Conseillers,

La lecture des instructions que vous avez fait parvenir aux autorités et aux directeurs locaux de l'instruction publique a causé une impression très pénible au Comité de la Société pédagogique vaudoise.

Alors que l'on pouvait légitimement espérer que mieux au fait des contingences qu'imposent les programmes et les méthodes nouvelles, davantage conscient du surcroît de travail et de fatigue nerveuse qu'ils exigent des maîtres, bien informé des difficultés auxquelles se heurtent certaines innovations, le Conseil d'Etat userait de son autorité pour encourager les responsables régionaux à donner la priorité aux objectifs pédagogiques jusque dans l'administration scolaire, c'est le contraire qui se produit.

Le renouveau de l'école vaudoise a changé non seulement la matière de maints cours et la manière d'enseigner; il a aussi modifié l'ensemble du comportement professionnel et de la relation avec les élèves. Le corps enseignant primaire, particulièrement touché à ce jour, avait besoin d'une marque de compréhension, d'un encouragement de la part de l'autorité. En dépit d'une formulation nuancée et restrictive, c'est le contraire qu'il ressent: refus de prendre en compte des difficultés et invite aux administrateurs de demander plus encore. Alors que la « nouvelle approche » du français pose le problème que vous savez, le moment apparaît particulièrement malheureux...

Votre remarque « dans le cadre des mesures générales qui ont été arrêtées » pourrait laisser croire que d'autres fonctionnaires ont vu également leur rythme de travail, l'intensité de leur engagement professionnel, la fatigue qui leur est imposée accrues par de nouvelles prescriptions. N'ayant pas connaissance d'exemples de cette politique globale, nous vous saurions infiniment gré de nous informer à ce sujet.

Veuillez, Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers, agréer l'expression de notre haute considération.

Comité cantonal de la Société pédagogique vaudoise

Le président

M. Gaudard

Le secrétaire

P. Nicod

Copies: — aux autorités municipales et scolaires
— à l'« Educateur » pour publication.

MP — P — GMP ?

Dans toutes les régions du canton, une opération de simulation de la mise en place de nouvelles structures scolaires est en cours. Cette préparation de l'application de la future réforme est très importante pour notre avenir.

Exigez d'être consultés par le groupe ad hoc.

CC.

Pour une annonce
dans l'« Educateur »

une seule adresse :

**Imprimerie
Corbaz S.A.**

22, av. des Planches,
1820 Montreux.
Tél. (021) 62 47 62.

Grand Conseil vaudois: session de mai 1980

Parmi les objets à l'ordre du jour, ceux qui suivent ont retenu notre attention parce qu'en relation plus ou moins étroite avec l'enseignement ou le statut des enseignants.

* * *

Projet de loi modifiant celle du 25 février 1908 sur l'instruction publique secondaire.

Il s'agit de l'admission aux Ecoles normales en cas d'affluence excessive, problème sur lequel le Comité cantonal a été entendu par le chef du Département auprès duquel il a insisté sur la garantie d'un emploi après l'obtention du brevet, puisqu'il n'y a en fait qu'un employeur. Il a souligné également l'intérêt qu'il y aurait en cas de concours à y prévoir un choix en fonction des aptitudes à l'enseignement de préférence à un nouveau barrage intellectuel.

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Helfer relative à l'introduction dans les écoles de cours sur le maintien de la santé et la prévention de certaines maladies.

Le Comité cantonal a eu l'occasion de s'exprimer à ce propos lors d'une séance de la Commission consultative de l'enseignement présidée par le chef du DIP. Si, bien entendu, il ne peut qu'être favorable à des mesures en faveur de la santé des enfants, il

a formulé d'expresses réserves au sujet de solutions qui consistent — dans le cadre des programmes existants donc sans décharge — à confier à l'école des tâches parascolaires toujours plus nombreuses et disparates alors que d'autres canaux, peut-être plus efficaces aujourd'hui, télévision par exemple, sont insuffisamment sollicités.

Projet de loi sur l'orientation professionnelle.

Motion Cornaz sur l'enseignement spécialisé

Le Conseil d'Etat répondra à une série de questions relatives à l'enseignement spécialisé (choix de l'instituteur, réinsertion en classe normale, coordination avec le DIP, scolarité postobligatoire, rôle des inspecteurs dans les classes privées, composition des commissions spécialisées...).

Projet de loi modifiant le statut général des fonctions publiques cantonales.

Les articles revus ont trait à la durée du droit au traitement en cas de maladie ou d'accident, ainsi qu'aux vacances des fonctionnaires. Sur les deux points, il s'agit des résultats favorables d'interventions de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, dont la SPV fait partie.

Le secrétaire général SPV

Traitement: allocations familiales

Quelques demandes de renseignements... quelque étonnement aussi au sujet des allocations pour enfants nous amènent à publier ci-après l'article 14 a, tel que modifié par le Grand Conseil l'automne dernier.

LE VERSEMENT DE L'ALLOCATION FAMILIALE

Art. 14 a). Le versement de l'allocation familiale incombe

1. à la caisse à laquelle est affilié l'employeur de l'ayant droit désigné à l'article 14;
2. à la caisse à laquelle est affilié l'employeur du conjoint travaillant à temps complet lorsque l'autre conjoint est un travailleur à temps partiel;
3. par moitié aux caisses des employeurs du père et de la mère de l'enfant, si ceux-ci

sont mariés l'un avec l'autre et sont tous deux travailleurs à temps complet;

4. dans les cas non réglés ci-dessus, s'il y a contestation, le conseil d'administration de la Caisse générale désigne la ou les caisses auxquelles incombe le versement de tout ou partie de l'allocation.

Ces dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. De l'application de l'alinéa 3 à un fonctionnaire dont le conjoint travaille aussi à plein temps, mais non au service de l'Etat, peut résulter une légère diminution de l'allocation pour enfant; les montants alloués par le Conseil d'Etat sont en effet supérieurs au minimum légal.

Nicod Paul

Semaine de cinq jours

Raz-de-marée! titrait «24 Heures» du 27 mars. Oui, c'est un succès, un record même.

Et pourtant: 3 décembre 1979, début de la récolte des signatures; 20 janvier, 2500 signatures en notre possession et premier SOS. Déjà certains doutent; le Comité, lui, continue son travail de diffusion et d'information; 10 février, 10 000 signatures. Dès cette date, relance tous azimuts, par la presse également; nécessaire, elle se révèle payante: 42 344 signatures validées par le Département de l'intérieur.

A elle seule, la ville de Lausanne aurait fait aboutir l'initiative: 13 000 signatures soit 17% des électeurs inscrits. Même si un nombre appréciable de signatures proviennent des régions urbaines, notre action n'en a pas moins touché la quasi-totalité des communes: plus de 290 ont en effet envoyé des listes; le clivage ville-campagne n'est pas aussi important en la matière que d'aucuns veulent bien le dire!

Une conférence de presse, organisée le 26 mars à Lausanne, permettait de diffuser les résultats et de lancer l'appel suivant au Conseil d'Etat, au Grand Conseil et aux partis politiques:

«Devant une manifestation aussi massive de la volonté populaire, nous pensons qu'il serait souhaitable que le vote négatif du Grand Conseil de 1978 soit rapidement corrigé. Certes, nous sommes assurés que notre texte passera en votation, mais il nous semble que celle-ci devrait intervenir cette année encore. Une telle pratique de la part de nos Autorités démontrerait aux citoyens l'impact de ces 42 344 signatures, mais aussi la valeur et le bon fonctionnement de nos institutions.»

Un premier pas est fait... et bien fait! Le plus dur reste cependant: obtenir la majorité devant le peuple. L'intervention dynamique de tous les collègues SPV est indispensable dès maintenant pour préparer le succès de ces votations.

G. Tauxe

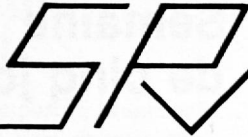
Congrès 80

Rapports des commissions permanentes de la SPV

Les rapports annuels des commissions permanentes SPV seront discutés lors de l'Assemblée des délégués de l'automne 80.

En conséquence, les rédacteurs desdits rapports disposeront d'un délai plus long pour leur envoi. Il est fixé au 25 août 1980.

*Le responsable du Congrès,
Richard Pasche.*



Publiée à la demande du Comité cantonal, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues! — sont à adresser directement au secrétaire général.

a) La SPV: droit de décision des membres

Très démocratique et soucieuse de transparence, la Société pédagogique vaudoise entend que tous ses membres, s'ils le veulent puissent :

- participer à la *détermination de sa politique*, tant pédagogique que syndicale,
- *se renseigner* sur des objets en relation avec ses activités.

L'occasion en est fournie, en particulier, par le *Congrès cantonal*. Autorité suprême de la société, celui-ci est ouvert à tous les membres actifs. Chaque été, un samedi matin, lors de la discussion du rapport d'activité, des propositions du Comité cantonal, des sections et des membres, ou sous le point « divers », ils peuvent questionner et manifester accord et désapprobation par des interventions ou au moment des nombreux votes qui ponctuent les débats.

Prendre la parole devant une assistance qui peut approcher le millier de personnes pose évidemment un problème à d'aucuns. Par sa division en 19 *sections régionales* qui tiennent en principe deux réunions annuelles, la possibilité est cependant offerte à ces collègues d'exposer leurs idées et, qu'il s'agisse de résolutions ou de questions, de demander à l'assemblée de les transmettre au Comité cantonal.

Enfin, dans leur souci que chacun puisse s'exprimer, les statuts prévoient encore qu'un membre peut poser une question écrite à l'exécutif et que ce dernier est tenu d'y répondre lors d'une assemblée, par lettre ou au moyen de l'« Educateur ».

Ce rôle prépondérant dévolu aux membres, à la base, est sensible enfin dans l'élection au premier degré par tous les participants au Congrès des responsables qui constitueront le comité exécutif cantonal.

b) Question pédagogique: LA FORMATION DE GÉNÉRALISTES

Des modifications importantes ont été apportées à la formation des maîtres; elles

entreront en vigueur en 1981. Pour l'essentiel, elles correspondent aux demandes formulées par les sociétés pédagogiques vaudoise et romande depuis de nombreuses années. Nous pensons même ne pouvoir mieux résumer ces nouvelles structures, à l'élaboration desquelles la SPV fut associée dès le début, qu'en reproduisant le passage des résolutions du Congrès de Pully (1975) qui les préconise: « *La SPV demande une formation générale distincte de la formation professionnelle. La première sera du niveau de la maturité fédérale. La seconde, d'une durée de deux ans, sera dispensée par un ou plusieurs instituts pédagogiques. La formation d'enseignants doit rester accessible aux élèves de l'école moyenne.* »

Souhaiter tout à la fois le niveau de la maturité, l'ouverture aux élèves de l'école moyenne et ne vouloir prolonger que d'un an la durée totale des études relèvent de la gageure même si tous ces objectifs sont en eux-mêmes excellents. La solution retenue, l'année de rattachement permettant l'obtention d'un titre donnant accès au gymnase, a eu l'avantage d'inciter à structurer le passage de l'école moyenne aux études gymnasiales, y compris à des sections conduisant au baccalauréat.

Avant de conclure, il faut remarquer que les maîtres qui seront formés ainsi seront des « *généralistes* »; durant leurs deux ans de préparation, ils acquerront tous une vision globale de l'enseignement, ce dont la SPV se félicite. Plus nuancée est cependant la position de celle-ci au sujet de ce qu'il est convenu d'appeler le « maître unique ». Certains veulent voir dans la présence d'un seul maître assumant jusqu'à la fin de la scolarité toutes les heures d'enseignement et conservant les mêmes élèves plusieurs années si possible la solution miracle des problèmes de l'école primaire, de ses élèves les moins doués en particulier. Nous ne doutons pas que le travail scolaire ne soit en général facilité par ce climat « protégé ». Mais l'école ne doit-elle pas préparer à la vie, habituer à une certaine mobilité et développer la capacité d'adaptation? A un moment aussi important pour la formation de la personnalité que l'adolescence, peut-elle ignorer le rôle des affinités dans l'action éducative, croire aussi qu'un seul homme soit toujours capable de répondre

● Le point des activités du CC

CC incomplet STOP.

Surchargé STOP.

Cherche collaborateurs pour diverses commissions STOP.

Femmes, enseignants, 2 à 4 personnes STOP.

Sujets ordre du jour: salaires, français, math, langue II, Crêt-Bérard, statut horaire, réforme, Congrès, assemblées de sections, mi-temps, fournitures, prospective, moyens d'action, EN 81, enfants étrangers, APE, comité de coordination, etc. Rendez-vous: Congrès, 7 juin STOP.

Liliane Bignens

dans tous les domaines avec compétence et enthousiasme à la curiosité des élèves? On rétorque volontiers à ceci en citant le « défilé » des maîtres qu'ont connu les enfants des zones pilotes et les incidences négatives de cette expérience sur tout leur comportement scolaire. Certes, mais il a été remédié à cet émiettement pédagogique et, quant à nous, nous n'avons jamais préconisé un tel excès. La Société pédagogique vaudoise est en effet favorable à un *maître principal* donnant un nombre élevé d'heures et secondé par quelques collègues assumant des enseignements plus spécialisés. La formule, adaptée aux circonstances, est souhaitable partout pour les raisons précitées, y compris dans les classes pratiques et de développement. Les enfants de celles-ci se trouveraient, sinon, plus mal lotis que leurs camarades de l'enseignement spécialisé; ces derniers, s'ils n'ont en général qu'un seul maître, sont par contre en contacts suivis avec les divers spécialistes de l'équipe médico-pédagogique.

c) Position syndicale: PROBLÈMES LIÉS À LA RETRAITE

Une question étroitement liée à la répartition est évidemment celle de la *retraite*. Elle concerne et intéresse jeunes et vieux, même si c'est pour des raisons différentes, en partie contradictoires. En effet, alors que pour celui qui voit se dessiner la fin de son activité professionnelle les points cruciaux sont le niveau de la rente et les conditions à remplir pour y avoir droit, les jeunes, eux, sont surtout sensibles au montant de la cotisation et à la pérennité de la Caisse.

La SPV s'est toujours intéressée de près à ces problèmes et compte parmi les initiateurs de plusieurs interventions de la Fédération qui furent couronnées de succès ces dernières années: améliorations des conditions et des possibilités d'assurance, suppression de la catégorie des déposants d'épargne, par exemple.

Une commission extraparlamentaire à l'œuvre depuis plus de dix ans a déjà préparé plusieurs aménagements de la loi à l'intention du Grand Conseil. Elle est actuellement en possession d'un dossier présentant les divers objets que les associations professionnelles souhaitent voir étudier. Citons, parmi eux, quelques sujets auxquels la SPV s'est particulièrement intéressée:

- *Supplément temporaire* (augmentation, modalités, extension à la femme mariée, financement autrement qu'en temps de service supplémentaire, etc.).
- *Rente de veuve* (amélioration, ouverture à la femme divorcée, création de la pension de veuf, etc.).
- *Fonds de prévoyance* (extension de ses possibilités d'intervention).
- *Accroissement des droits des assurés* à l'Assemblée des délégués, voire au Conseil d'administration.

Ainsi que vous l'aurez constaté, l'adaptation de la loi aux nouvelles conceptions de la condition féminine est présente dans maintes demandes.

d) Un service: **LE SECRÉTARIAT PERMANENT**

Par suite du nombre élevé d'années nécessaires à l'obtention du maximum, le calcul du traitement des enseignants primaires n'est souvent pas facile. Il est même délicat s'agissant de celles et ceux — et ils sont nombreux! — qui ont durant quelques années cessé toute activité ou effectué seulement des remplacements discontinus, qui ont travaillé à l'étranger ou dans le secteur privé, qui ont été l'objet d'une reclassification suite à une spécialisation, etc. Le contrôle, la compréhension simplement parfois des décisions du service du personnel, la justification par suite d'une demande de réexamen ne sont pas aisés pour quiconque n'est confronté qu'exceptionnellement à ces questions. Il en est de même s'agissant des autres éléments de la *rémunération* bien que dans une mesure moindre (prime de

fidélité, allocations de ménage d'enfants, etc.).

Les problèmes en relation avec la *retraite* sont du même ordre si ce n'est que, assez souvent, ils exigent une décision de la part de l'assuré: rachats, moment le plus favorable pour la retraite, montant de la pension, supplément temporaire, invalidité partielle ou totale, etc.

Le *secrétariat général de la SPV* s'efforce de répondre aux demandes des collègues qui connaissent de telles difficultés. Vérifiant, s'enquérant si nécessaire, renseignant oralement ou par écrit, consultant, il intervient aussi à l'occasion directement auprès de qui de droit au mieux des intérêts d'un collègue ou d'un petit groupe de ceux-ci. Parfois aussi, le problème revêtant un caractère général, il le pose comme tel devant l'autorité avec l'accord et l'appui du Comité cantonal.

Nicod Paul

(A suivre)

Rédactrice de la rubrique vaudoise:
M^{lle} Monique Schafroth, Praz-Bérard 13,
1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.



TORGON...

**Un but rêvé pour
une promenade
d'école réussie.**

Restaurant, place pique-nique, nombreux jeux (mini-golf, pétanque, ping-pong, piscine, tennis), poneys, et surtout les descentes en TOBO-ROULE à vous couper le souffle.

Pour tous renseignements:
Pro-Torgon S.A., tél. (025) 81 27 24.

Pour votre prochain camp sportif !



LEYSIN vous offre son grand Centre d'altitude: patinoire couverte, curling, terrain de football, salle omnisports, (45 x 27 m), tennis, piscine, pistes de lancer et de saut, piste en forêt. Facilités de logement du dortoir à l'hôtel 1^{re} classe.

Renseignements: Centre des Sports,
1854 LEYSIN, tél. (025) 6 14 42



KONTAKT/CONTACT
CH-4411 LUPSINGEN

CAMPS DE SKI? SÉMINAIRES?

Nous transmettrons votre demande (qui, quand, quoi, combien) gratuitement à plus de 180 homes. Service à la clientèle!

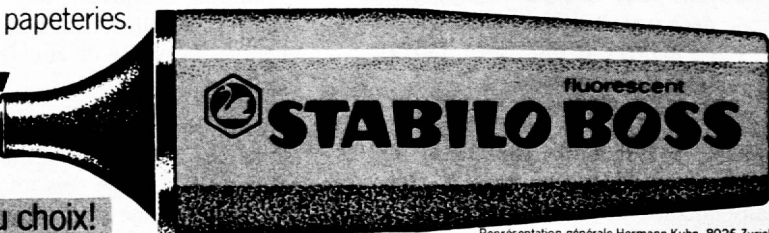
contactez **CONTACT**
4411 Lupsingen.

Dans toutes les papeteries.

**Le marqueur actif, intelligent,
lumineux, sélectif**

vous signale d'un trait l'essentiel du texte —

en six couleurs lumineuses au choix!



Représentation générale Hermann Kuhn, 8026 Zurich

ASSEMBLÉE ADMINISTRATIVE ANNUELLE

MERCREDI 28 MAI 1980 - 17 h.

SALLE COMMUNALE DE THONEX

(Tram 12 - Moillesullaz)

Ordre du jour

1. Rapport d'activité du comité.
2. Rapport financier.
3. Rapport des vérificateurs des comptes.
4. Discussion de ces rapports.
5. Approbation ou refus de ces rapports.
6. Election des vérificateurs des comptes.
7. Fixation de la cotisation annuelle.
8. Conférence*.
9. Divers.

DÈS 19 h. 30: apéritif (offert aux participants par la SPG).

PUIS - ATTENTION, ON INNOVE:

BUFFET FROID - MUSIQUE ET BAL DÉCONTRACTÉ AVEC L'ORCHESTRE «LES POP CORN».

Conjoints et amis sont cordialement invités à venir faire la fête avec nous dès 19 h. 30.

JURÉ: On ne parlera pas d'école après 19 h. 30!

*Plusieurs sujets sont proposés, des conférenciers contactés (rythmes scolaires, expérience de participation, etc.). Le comité attend des confirmations.

blème. Le sentiment de lassitude, de fatigue nerveuse, d'autant plus vif que l'école «bouge» vite, que les programmes évoluent, que tout change (dans l'école comme d'ailleurs à la maison: les enfants d'aujourd'hui ne sont plus élevés comme ceux d'hier!) incite bien des collègues à souhaiter une respiration, une réflexion, une pause dans leur activité. Bien avant ce sondage nous avions conscience au comité de cette situation préoccupante, compte tenu du très petit nombre de débouchés hors de la DEP offerts à l'enseignant primaire: pratiquement zéro. Rappelons aussi qu'une résolution a été votée au dernier congrès de Fribourg demandant l'étude de possibilités de reclassement pour les personnes donnant des symptômes de «fatigue professionnelle».

Plus importante encore nous semble l'étude d'une revalorisation de notre profession attaquée de tous côtés par les milieux politiques, par la presse, par l'opinion publique, par l'obligation démesurée de recyclages tous azimuts.

Il est temps de réagir.

Le comité a décidé de

- inscrire ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée;
- créer une commission «revalorisation de la fonction enseignante primaire».

Nous lançons un appel à tous les collègues intéressés de s'inscrire rapidement, pour étudier la revalorisation de notre fonction (de généraliste) d'enseignant.

Essaimages de janvier 1980

427 titulaires ont répondu à notre questionnaire remis aux correspondants de bâtiments lors du premier essaimage de janvier 1980.

1. Revalorisation de la profession

Question 1 a

Estimez-vous nécessaire de valoriser la charge de titulaire de classe?

Réponse:

OUI: 197 réponses soit 46%.

- moyens pour valoriser le généraliste:
 - décharges horaires pendant les cours de maîtres de disc. spéc. (50%);
 - stages «à la carte»;
 - indemnités (25%).

NON: 157 réponses soit 37%, raisons évoquées: n'introduisons pas 2 catégories d'enseignants. 73 abstentions.

Question 1 b

Envisageriez-vous si l'occasion se présentait d'être détaché pour un travail autre que la tenue d'une classe?

Réponse: OUI 62% NON 32% ABST. 6%.

Question 1 c

Pensez-vous que ces activités autres que la tenue d'une classe devraient être limitées dans le temps?

Réponse: OUI 77% NON 18% ABST. 5%.

Raisons évoquées: laisser la place à d'autres, établir un tournus, garder le contact avec la réalité de la classe, ne pas perdre la main...

Notre première analyse: Si plus de la moitié des personnes qui ont répondu souhaitent obtenir une fois un poste de détaché, le comité ne peut plus ignorer le pro-

2. Collaboration avec les parents

Pour pouvoir mieux répondre à la demande de collaboration qui nous est faite d'une part par les associations de parents et d'autre part par le Grand Conseil, le comité désire savoir comment les maîtres collaborent avec les parents.

Question 2

De quelle façon rencontrez-vous les parents?

Sur 427 réponses: 100% rencontrent les parents individuellement; 39% rencontrent les parents en classe ouverte; 55% rencontrent les parents en séance de parents.

(Ces trois formes de rencontres peuvent se cumuler dans la pratique.)

Conclusions

L'effort fait par nos collègues pour rencontrer les parents est important, mais on peut faire mieux :

Le comité SPG pense pouvoir intervenir sur deux plans :

1. Motiver les parents à répondre à l'invitation des maîtres et leur transmettre les

Compte rendu des délégations du 31 mars 1980

1. L'initiation musicale

Deux inspecteurs de musique: M^{lle} Liliane Fluck et M. Bernard Girod apportent les informations demandées par la SPG et par la DEP.

L'initiation musicale est donnée :

- En général dans les classes de 1 E et 2 E (4-5 ans).
- Introduite en 1977 comme essai dans l'école de Confignon en suite de la proposition de la commission Jourdan.
- Actuellement 100 classes sont touchées par 15 maîtresses.
- Par des personnes diplômées du Conservatoire populaire ou du Conservatoire de Musique, mais ne remplissant pas toutes les conditions actuelles pour être maîtres de disciplines spéciales (éducation musicale).
- Pendant qu'une demi-classe fait de l'initiation musicale dans le local de musique, la maîtresse titulaire travaille avec l'autre moitié des élèves dans la classe.
- A l'occasion, la maîtresse titulaire peut assister à une démonstration de la maîtresse d'initiation musicale, pour prendre quelques idées mais pas pour se former à faire elle-même un jour de l'initiation musicale dans la classe.
- L'initiation musicale ne peut être faite que par des spécialistes.
- A des demi-classes (de 10 à 12 élèves).
- Méthode Wilhems (privilegiant l'usage d'un piano).

La SPG réaffirme son attachement au statut de généraliste : les enseignants titulaires peuvent (caractère facultatif) faire appel à des spécialistes, maîtres de disciplines spéciales, qui leur apportent une aide, un renouvellement dans telle ou telle matière. S'il devait être question de l'introduction d'une discipline nouvelle (ou d'une partie de discipline, ici l'initiation musicale), soit de l'obligation d'avoir recours à un maître spécialiste travaillant seul avec un groupe

réactions de certains collègues. (Nous contacterons le GAPP.)

2. Soutenir les collègues hésitants ou inexpérimentés pour leur donner les moyens d'organiser des séances de parents s'ils le désirent (la commission Parents-Ecole et la commission Etudes pédagogiques se pencheront sur ce problème).

Erica Louis
Yves Delieutraz

ou un demi-groupe d'élèves, il serait absolument indispensable de consulter le corps enseignant au préalable. Lors de cette séance de délégations, la SPG a réitéré ses craintes quant aux intentions de la commission Jourdan.

Aucun enseignant primaire n'a participé aux travaux de cette commission, dont une partie des conclusions demandait le transfert de l'initiation musicale des conservatoires vers l'enseignement public. Traduction en clair: les conservatoires abandonneraient l'initiation musicale pour la laisser à l'école publique et se consacraient, eux, au solfège plus avancé et aux instruments. Une motion, dite Petitpierre du nom de la déposante, que nous avons publiée en son temps dans l'«Educateur», visait les mêmes buts. On nous dit qu'il n'y avait pas de vases communicants entre les deux...

- Le DEP a demandé aux deux inspecteurs de faire un premier bilan de l'expérience en cours, avant d'envisager une extension quelconque;
- de son côté la SPG va étudier le problème dans sa commission «enfantines».

2. Communications du DEP

Parité des traitements maîtresses enfantines et enseignants primaires: Le DEP procède au réajustement des textes de lois.

Décharges en raison d'âge

La SPG demande que le problème soit étudié par le Conseil d'Etat pour avoir une décision claire et officielle. (Le Cartel a accepté de présenter la demande à la prochaine rencontre officielle avec M. Ducret, chef du Département des finances.)

La planification des recyclages sera soumise à la SPG le 28 avril 1980. Une réunion aura également lieu avec la commission genevoise d'observation du français.

La permutation

- a) des jardinières d'enfants dans la division élémentaire pourra se faire en 2 temps;
 - 1) de 1^{er} en 2^e E complément en cours d'emploi;
 - 2) de 2^e E à 2 P stages et cours, mais avec obligation par la suite d'enseigner dans n'importe quel degré de la division élémentaire.
- b) Des enseignants spécialisés vers le secteur ordinaire: quelques demandes n'ont pas pu être honorées à la dernière rentrée. Ces personnes auront la priorité lors de la vague de permutation de septembre 1980 dans la mesure où les besoins en titulaires dans l'enseignement spécialisé seront couverts.

Emploi

Le DEP nous donne une première estimation à la suite du dépouillement des questionnaires sur l'emploi :

- Il manquera un certain nombre de titulaires pour garnir toutes les classes, si bien que la cinquantaine de nouvelles demandes de mi-temps ne pourront pas être toutes prises en considération.
- Aucune limitation du mi-temps n'est prévue pour septembre 1980.
- Des réintégrations après démission sont envisagées, pour autant que la demande soit faite de tenir **une classe**.

Divers

(Ecoles de Cayla et Devin-du-Village.)

Les collègues de Devin-du-Village touchés par la réorganisation du secteur de Cayla :

- a) regrettent de n'avoir pas été informées officiellement que l'école primaire du Devin-du-Village accueillerait des classes du CO;
- b) désirent être associées à la réflexion sur les transformations nécessitées par la cohabitation d'élèves de 7^e du CO avec des petits de 4-6 ans.

M. Aubert répond que les transformations ne prêteront pas le secteur élémentaire. A suivre!

Fin des débats à 17 h. 45.

Erica Louis

Compte rendu du Congrès SPG-ComEPEC

TENU LE MERCREDI 5 MARS EN L'ÉCOLE DES BOSSONS (ONEX)

La SPG ayant obtenu du département que tous les enseignants qui travaillent au sein d'une équipe puissent se réunir sur un jour scolaire, nous nous sommes retrouvés le mercredi 5 mars à l'école des Bossons. Nous étions 115 participants venant de 24 équipes différentes.

M. Marguet, inspecteur, nous souhaite brièvement la bienvenue puis Liliane Urben, présidente SPG, nous rappelle que la ComEPEC est une commission SPG et que toutes les décisions prises lors de ce congrès devront être soumises au comité pour approbation.

Les animateurs présentent les groupes de travail mentionnés ci-dessous, dans lesquels se répartissent les participants. Après une bonne heure de réflexion, les participants se retrouvent en séance plénière pour faire un premier bilan, pour élire le nouveau bureau de la ComEPEC et pour discuter la situation du NOUS.

Après la pose de midi, les groupes poursuivent leur travail du matin puis, vers 15 h. 30, viennent rapporter en plénière :

1. CHARTE ET STATUTS DES ÉQUIPES

Sur la base du projet de charte déjà publié dans l'« Educateur » (en novembre 1979), les participants se sont attachés à préciser les conditions minimales qui font d'un groupe d'enseignants une équipe pédagogique.

Ils proposent à l'assemblée plénière un texte qui est approuvé par une forte majorité et qui sera soumis au comité SPG. Un règlement d'application sera élaboré lors de notre prochaine ComEPEC du 24 mars.

2. LE JOURNAL NOUS

Lors de la séance plénière du matin, ce groupe de travail a été chargé d'élaborer un sondage d'opinion fouillé concernant le NOUS; il s'agit de décider s'il faut continuer le journal et sous quelle forme. Après approbation du comité SPG, ce sondage a été envoyé.

3. RELATIONS EXTÉRIEURES

Les enseignants des équipes pédagogiques doivent se donner les moyens de mieux informer les parents (entretiens, expos, fêtes, classes ouvertes, ...) et de les inciter à partager davantage la vie des équipes.

Il paraît prématuré de faire appel aux mass media romandes. Il est sans doute plus efficace, dans un premier temps, d'informer la population de nos activités au travers de journaux locaux. Un article sur

la création poétique nous a été demandé pour le FORUM du mois de juin. Quelques personnes se sont attelées à la tâche.

Les brochures des bibliothèques enfantines (8 numéros déjà parus) et primaires (4 numéros) intéressent un bon nombre des membres des EPEC et nous souhaitons que ce public s'élargisse.

L'assemblée plénière charge le bureau de prendre les contacts nécessaires pour informer les candidats des études pédagogiques, ceci afin de permettre aux étudiants qui le désirent d'accomplir un stage au sein des équipes.

4. BILANS D'ÉQUIPE

Le travail en équipe correspond à un besoin fondamental de l'enseignant : partager ses expériences, ses soucis, ses difficultés avec d'autres. Loin d'être une solution de facilité, il requiert au contraire de multiples qualités : disponibilité, ouverture d'esprit... Si les projets initiaux ont dû parfois être régulés en cours d'expérience, le bilan reste très positif, ne serait-ce que parce que ce type de travail est la forme la plus efficace de recyclage personnel; il permet la mise en commun et l'exploitation de talents très divers.

5. RÔLE DE L'ENSEIGNANT COMPLÉMENTAIRE

Réaffirmons ici que l'enseignant complémentaire est un généraliste et qu'il doit éviter la spécialisation dans le soutien et/ou certaines branches. Si l'ens. compl. n'est pas forcément l'animateur de l'équipe (une grave lacune : un manque de formation à la dynamique des groupes d'adultes!), il est souvent privilégié dans son contact avec tous les membres de l'équipe et le seul à travailler avec tous les enfants. Ceci exige de lui une bonne faculté d'adaptation et pose le problème du « tournus » : si chacun ne veut ou ne peut (à cause du mi-temps) devenir ens. compl. à son tour, la vie de l'équipe risque d'être menacée à long terme.

6. RELATIONS EPEC — AUTRES FORMES DE PÉDAGOGIE

Les participants ont préparé et fait approuver à l'assemblée plénière un texte qui sera soumis au comité SPG :

Considérant :

a) les difficultés à organiser toutes les formes d'appuis pédagogiques (soutien, appui SMP, maîtresse de français) et les cours de disciplines spéciales (gym,

rythmique, musique, travaux manuels) dans un horaire de classe;

b) la nécessité d'instaurer une collaboration entre les membres d'une équipe et les enseignants qui travaillent de près ou de loin avec les élèves, pour qu'ils forment un réel encadrement pédagogique,

les EPEC demandent :

a) à choisir les enseignants spécialistes et de disciplines spéciales avec qui elles ont envie de travailler, dans l'esprit du travail de l'équipe;

b) à décider d'entente avec tous ces enseignants le mode de travail qu'elles estiment nécessaire pour leurs élèves;

c) à permettre à tous ces enseignants de participer aux décharges, réunions d'équipe, etc.

7. SITUATIONS D'APPRENTISSAGE ET STRUCTURES DE CLASSES

Une discussion informelle sur les situations d'apprentissage et un échange d'expériences furent très enrichissants pour les participants.

8. LE DÉCLOISONNEMENT

Le décroisonnement est une expérience diversement vécue dans nos équipes, selon le nombre de classes, les degrés, les buts recherchés, les moyens à disposition (locaux, matériel, participation extérieure).

Il ressort à travers l'énumération des buts beaucoup de points positifs autant pour l'enfant que pour l'enseignement.

— Socialisation de l'enfant.

— Confrontation d'enfants d'âges différents (organisation, prise en charge, entraide).

— Autonomie de l'enfant.

— Confrontation avec plusieurs adultes (revalorisation, relativisation des exigences).

— Echanges entre plusieurs classes.

— Pour l'enseignant, une meilleure connaissance des différents âges.

— Pratique de travail en groupe avec des collègues.

— Approfondissement d'une technique.

— Travail avec un groupe d'enfants moins nombreux (avec concours du complémentaire, d'un maître spécialisé...).

Mais ceci ne va pas sans difficultés, sans remise en question de la part des enseignants. Des problèmes surgissent à tous niveaux :

— Locaux, horaire, organisation, remplacements.

— Relations non suivies avec un groupe d'élèves.

— Enfants perturbés (jeune âge, nouvel élève...).

— Demandes différentes selon l'âge des enfants d'un même groupe.

- Continuité par rapport aux acquisitions scolaires.
- Eclatement du groupe classe (vécu différent entre élèves et maîtres).
- Réaction des parents, des collègues extérieurs à l'équipe, des autres élèves.

9. ACQUISITIONS SCOLAIRES — RYTHME DE L'ENFANT — RÔLE DU MAÎTRE

La commission a été d'abord un lieu d'échanges entre enseignants. Nous avons pris conscience de la différence de nos conditions de travail et de nos pratiques, mais aussi de la similitude de certaines idées : pédagogie active, décloisonnement, travail de groupes, développement de l'enfant selon Piaget, individualisation, prise en compte des rythmes de travail différents. Comme l'organisation matérielle de nos classes tend vers un plus grand choix d'activités pour l'élève, vers une différenciation des démarches possibles, nous avons réfléchi aux risques de créer chez les enfants une attitude de consommation passive (manque d'initiative, attente de produits nouveaux, rejet de ce qui est un peu usé, de ce qui résiste à l'emploi).

Dans les équipes où nous suivons les élèves pendant plusieurs années, cette attitude, si elle n'est pas combattue, pourrait à moyen terme produire des effets indésirables sur le rythme et le niveau des acquisitions scolaires. L'antidote à ce problème, soulevé par la diversification des moyens d'action au sein d'une équipe pédagogique, nous pensons le trouver dans ce que l'on peut appeler la part aidante du maître. C'est elle que nous avons essayé de cerner dans la suite de notre discussion. Si l'enseignant est là pour mettre à disposition le matériel nécessaire aux apprentissages, pour aider et stimuler l'enfant qui cherche, pour valoriser les réussites de chacun, il est là également pour fixer et faire respecter des exigences grâce auxquelles les élèves sont pouvoir se mesurer, se situer. Il montre également par là sa « non-indifférence » aux élèves.

Nous avons aussi noté l'importance de la personnalité du maître, des intentions qui sous-tendent chaque acte pédagogique. Une bonne partie de ces actions sont automatisées, nous ne nous interrogeons plus sur leur nécessité. Pourtant le travail en équipe repose sur ces questions. Ce qu'un enseignant exige, l'autre ne l'exige pas, d'où un flou que les enfants ont tôt fait d'exploiter, ce qui force chacun à prendre un peu à peu conscience de ses objectifs réels — qui ne sont pas toujours ceux qu'on proclame ! L'équipe devient lieu de formation personnelle et professionnelle, où l'on apprend chaque jour davantage ce qu'on veut et qui on est. Une conscience plus précise de nos intentions permet une intervention plus efficace et plus claire auprès des

élèves, condition nécessaire à la confiance de ces derniers et à une prise en charge par eux-mêmes de leurs responsabilités. En poussant plus loin cette réflexion sur la clarification des influences qui s'exercent sur l'enfant, on peut se demander si le cadre du plan d'études (toujours discutable sur son plan qualitatif et quantitatif) peut être perçu non comme une entrave au développement de l'enfant — ce que certains prétendent — mais comme une contrainte, une donnée du monde extérieur, potentiellement structurante, stimulante pour l'enfant...

Ces réflexions n'appellent pas de prise de décision, mais nous avons ressenti, dans la commission, tout l'intérêt de leur poursuite dans chaque équipe pédagogique.

Nous vous demandons déjà de penser au congrès du 8 mai qui aura lieu au Livron. Quels sont les sujets de réflexion (neufs ou pas) que vous aimeriez approfondir ? Quelles erreurs de fonctionnement, commises lors du 5 mars, ne voudriez-vous pas répéter ? Quelle part du temps de travail donner aux commissions et aux plénières ? Restons-nous entre nous ou invitons-nous des gens « hors équipes » ?

Faites-nous part de vos suggestions, et aidez-nous à préparer cette journée.

POUR TOUTES COMMUNICATIONS ÉCRITES : ComEPEC,
Case postale 38
1211 Genève 7 Servette.

Intégration

Vous lirez ci-dessous un extrait du « Bulletin de l'Office de la déficience mentale », qui dépend du Département de la Prévoyance sociale et de la santé. Cet office est dirigé par notre ancien collègue Louis Vaney. C'est dire qu'il est bien placé pour connaître à la fois les problèmes des classes ordinaires et ceux des handicapés.

Dans les vingt dernières années on a fait de gros efforts pour que les enfants défavorisés physiquement ou mentalement reçoivent un enseignement adapté, dans un cadre qui leur convienne et avec l'aide d'un personnel spécialisé. Ce faisant, et avec pourtant les meilleures intentions, on les a quelque peu marginalisés, on les a souvent regroupés, voire confinés à l'écart de leurs camarades du même âge, en dehors de leur quartier, de leur cadre de vie habituel.

Actuellement on constate dans tous les pays une nette évolution en faveur de l'intégration des enfants handicapés, en essayant de leur offrir la possibilité de vivre aussi normalement que les autres, c'est-à-dire en gardant des contacts avec l'environnement naturel : le quartier qu'ils habitent, l'école, les gens qu'on y rencontre, enfants et adultes. C'est aussi pour la population l'occasion de faire connaissance avec des enfants différents et d'apprendre à respecter leur différence.

Mais restons lucides : l'intégration n'est pas une solution-miracle, elle ne supprimera pas les handicaps et ce serait un leurre que de laisser croire, particulièrement aux parents, que le fait d'intégrer (partiellement ou totalement) un enfant handicapé à l'enseignement ordinaire éliminera tel ou tel handicap. L'intégration, plus modestement, devrait contribuer à faire progresser ces enfants-là, ne serait-ce que par effet d'imitation.

Pour réussir l'intégration exige des conditions minimales. Ce n'est pas le lieu ici de les décrire dans le détail, il faut une étude sérieuse. Mais disons simplement qu'en ne considérant que la part de l'école, une des principales mesures est celle de l'accueil, soit de la définition de l'effectif pouvant recevoir un handicapé, de l'information des enseignants quant à la nature du handicap et sa gravité, à leur attitude face à cet enfant et à ceux qui auront à le côtoyer, etc.

Dans le rapport auquel Louis Vaney fait ci-dessous allusion, il est beaucoup parlé de l'attitude des enseignants recevant, on la dit même essentielle. Cependant comme c'est trop souvent le cas (voir à ce sujet le compte rendu de délégations et l'allusion à la Commission Jourdan) on n'a pas jugé utile de les consulter : la commission de l'intégration, dirigée par M. Goumaz du SMP, ne comportait aucun enseignant ! Si, un inspecteur.

Parce que nous avons demandé à être entendu par la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil, saisie de la motion Beck sur le même sujet, nous avons eu l'occasion de dire ce que nous pensions de l'intégration et des conditions sine qua non qu'elle comporte.

Nous espérons vivement maintenant, que lorsque le Département de l'instruction publique relancera la commission de l'intégration pour la suite de ses travaux, la phase de mise en place effective, il pensera à s'adjoindre la participation de ceux qui, en définitive, porteront une lourde responsabilité dans la réussite ou l'échec de l'intégration, les maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire. Nous avons écrit dans ce sens au chef du Département.

Pour le comité : L. Urben

Intégration

COMMISSION POUR L'ÉTUDE DE L'INTÉGRATION DES ENFANTS HANDICAPÉS

Le Département de l'instruction publique a instauré cette commission présidée par M. Gaston Goumaz, directeur du Service médico-pédagogique, en novembre 1976, à la demande de la Fédération des associations de parents d'élèves du Cycle d'orientation. En effet, les parents sont intervenus pour déplorer le mauvais accueil réservé par les enfants dits «normaux» aux enfants handicapés et réclamer la diffusion d'une information à ce sujet.

La commission d'étude se composait de personnalités de plusieurs associations de parents d'enfants handicapés ou non, de services spécialisés de l'instruction publique, de l'Université et de l'Office de la déficience mentale.

Elle s'est intéressée d'abord aux expériences conduites à l'étranger ou en Suisse. A Genève, voici quelques points de la situation en matière d'intégration:

- efforts pour maintenir en classe ordinaire des enfants qui, précédemment, auraient été placés en classe d'adaptation ou en institution spécialisée (expérience «fluidité», classes de soutien, etc.);
- intégration partielle (quelques heures par jour) d'un enfant handicapé dans une classe ou jardin d'enfants ordinaire;
- ouverture vers l'extérieur des institutions (invitations, sorties);
- classes spécialisées réparties dans des bâtiments d'écoles ordinaires;
- camps de vacances et loisirs intégrés;
- nouvelle formation des enseignants spécialisés et des jardinières d'enfants, conçue de manière à leur permettre de s'adapter à des modes d'intervention différents.

Toutefois, beaucoup de difficultés et d'inconnues subsistent. Pour être valable, l'intégration généralisée devrait réunir certaines conditions, notamment:

- modification de la formation des enseignants ordinaires et évolution du rôle des enseignants spécialisés;
- diminution des effectifs des classes;
- organisation d'un dispositif de soutien;
- information des parents et du public;
- adaptation du temps de travail des professionnels (contacts, synthèses, etc.);
- renoncement au principe de l'homogénéité des classes.

La commission a étudié tout particulièrement le problème de l'information, qui s'adresserait en principe aux enfants, à

leurs parents, aux enseignants et aux travailleurs sociaux. Des émissions de télévision, des expositions, des brochures distribuées, etc., contribueraient à préparer la collectivité à accepter le principe de l'intégration et à montrer le rôle que chacun peut jouer. Il a été rappelé que les mesures d'information sont vouées à l'échec si elles ne sont pas accompagnées d'échanges entre handicapés et non-handicapés.

Nous reproduisons ici les conclusions et propositions de la commission:

CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS

Au terme de son travail, la commission estime que le processus d'intégration des enfants handicapés parmi les bien-portants présente un intérêt indéniable, et que Genève ne saurait rester indifférente à ce courant d'idées. Elle constate cependant que nombre d'incertitudes subsistent qui rendent nécessaire la mise en place d'expériences précises.

Si l'intégration réclame des moyens supplémentaires, dont il convient de s'assurer, et si, en conséquence, l'appui des autorités lui est indispensable, l'obstacle principal réside cependant dans notre mentalité, mal préparée à ce genre de confrontation. D'où la nécessité d'une information très étendue et diversifiée s'adressant à tous ceux qui, à un titre ou à un autre, pourraient être concernés par le problème.

La commission estime que la voie la plus adéquate est une approche progressive du problème et un étalement dans le temps des réalisations possibles. Toutefois, plutôt que

Finance et pédagogie (suite)

Une revendication qui fait antichambre

En ce moment, l'autorité — les autorités — se font tirer l'oreille pour donner enfin une suite concrète, plus tangible que des miettes, à notre revendication de 1976 sur l'aménagement de fin de carrière.

Pour nos jeunes collègues — depuis 1976 il en est arrivé 4 volées, environ 350 personnes, soit le 25% des titulaires de classes actuels — un rapide rappel:

Le Mouvement de la Fonction publique

Il y a 4 ans, l'ensemble des syndicats et associations professionnelles des fonctionnaires de l'Etat de Genève se sont rassemblés pour présenter plusieurs revendications, dont:

- La diminution de l'horaire hebdomadaire.
- 4 semaines de vacances pour tous,
- Pas de salaire en dessous de 2000 francs.

de chercher à dresser la liste des propositions réalisables à court, moyen ou long terme, ce qui ne peut être que fastidieux et incomplet, elle a jugé préférable de s'en tenir à une seule proposition, mais d'importance, et susceptible d'englober toutes les autres: **la commission propose la création d'une «Commission permanente de l'intégration»**, réunissant des représentants des associations et services intéressés et dont les tâches essentielles pourraient être définies ainsi:

- Favoriser et généraliser toute mesure permettant d'aboutir à une bonne intégration ou, tout au moins, de diminuer la ségrégation et de placer chaque enfant handicapé dans la situation la moins restrictive pour lui.
- Instituer une ou plusieurs expériences précises, tant sur le plan de l'intégration que sur celui de l'information, de manière à en tirer des renseignements quant à une généralisation éventuelle. De telles expériences devraient obtenir l'appui des autorités et intéresser à l'intégration des cercles étendus. Elles devraient être soumises à une procédure d'évaluation appliquée par une instance neutre et qualifiée.
- En liaison avec les points précédents, promouvoir l'information nécessaire avec l'objectif de sensibiliser le public au problème et de l'intéresser à ce qui peut se faire dans ce domaine.
- En fonction des informations recueillies au travers des tâches énumérées ci-dessus, préciser une politique genevoise en matière d'intégration et la soumettre aux autorités, accompagnée de propositions concrètes.

Les enseignants avaient traduit ces demandes par:

- La diminution des effectifs de classes pour tous les secteurs.
- **Secondaire:** Alignement des postes pour l'ensemble du secteur (inexplicitement le CO avait 2 heures de plus) et diminution pour tous d'une heure sur la moyenne de carrière.
- **Primaire:** Appuis par l'engagement de maîtres de disciplines spéciales et décharges d'une demi-journée par quinzaine, resp. par semaine, pour les enseignants âgés de 50 et 55 ans.

Quelles réalisations depuis 1976?

Dans l'ensemble de la fonction publique la semaine de 42 heures a été généralisée e

les 4 semaines de vacances accordées. A ce que nous savons, aucun personnel n'est plus engagé (à titre définitif) à un salaire inférieur à 2000 francs (à ajouter la compensation pour augmentation du coût de la vie).

Dans l'enseignement secondaire, la différence de 2 heures en défaveur du CO a été abolie et, après bien des tribulations il est vrai, la revendication de diminution d'une heure sur la moyenne de carrière a été admise et on s'applique actuellement à planifier l'introduction de cette mesure dès la prochaine rentrée.

Pour ce qui est du primaire, on aurait mauvaise grâce à ne pas reconnaître que nos effectifs de classes ont diminué (avec l'aide de la crise et de la baisse démographique notamment) et que plusieurs maîtres de disciplines spéciales sont venus grossir nos rangs et apporter aux titulaires un appui apprécié. A noter que ce type de mesures, qui soulage effectivement les maîtres, profite aussi dans une large mesure à l'enseignement et aux premiers utilisateurs, les élèves.

Pour la revendication qui concerne directement les instituteurs, si les membres de la SPG n'avaient pas jugé opportun de demander une diminution linéaire d'horaire à moins de toucher au statut de généraliste, en revanche ils étaient, et sont toujours, convaincus que la charge d'instituteur devenant de plus en plus lourde, il fallait trouver le moyen de l'alléger. D'où la demande de décharge pour nos collègues de 50 ans et plus.

De discussions en promesses de négociations, cette dernière revendication s'est enlisée dans les sables du renvoi d'une autorité à l'autre: Conseil d'Etat, DIP, DEP et retour. Petite consolation: les enseignants primaires âgés de 60 ans et plus (environ 25 personnes) commencent à bénéficier de cette décharge. Pour les autres, nous retournerons devant le Conseil d'Etat ce printemps encore.

Moyenne de carrière et aménagement de fin de carrière

A notre avis, l'aménagement de fin de carrière est contenu dans la notion même de «moyenne de carrière» du secondaire qui permet de moduler sa carrière et, par exemple, d'enseigner moins d'heures en fin de carrière tout en gardant une rétribution identique.

«Ce système assure une rétribution identique pour un poste donné quelle que soit la charge d'enseignement, par exemple 22, 23, 24, 25 ou 26 heures pour le poste complet.

Afin d'éviter qu'au fil des années des maîtres ne soient trop fréquemment appelés

à assumer un nombre d'heures proche de la limite supérieure ou inférieure d'un poste, il a été introduit la notion de moyenne de carrière définie comme suit:

poste 22-26 — moyenne 23 heures
poste 17-21 — moyenne 18 heures
poste 14-16 — moyenne 15 heures
poste 11-13 — moyenne 12 heures

Les directions consignent chaque année sur la fiche individuelle dite **fiche de carrière** le nombre d'heures données par le maître en sus (bonus) ou en dessous (malus) de la moyenne du poste pour lequel il est rétribué et elles doivent veiller à ce que sur l'ensemble de sa carrière un maître assume en moyenne un nombre d'heures correspondant à la moyenne de son poste, ou si l'on préfère, que le total des bonus et malus égale zéro.» (Extrait d'un texte émanant du Service administratif et financier du DIP.)

Enfin, allant dans le même sens, le Conseil d'Etat vient de manifester concrètement son accord avec l'idée de fin de carrière aménagée en accordant une cinquième, resp. sixième semaine de vacances aux fonctionnaires de 50 et 60 ans. Elément intéressant: ces semaines supplémentaires sont fractionnées en journées, demi-journées, soit 10 puis 20 demi-journées par an.

Mais on nous fait remarquer par ailleurs que les instituteurs prennent leur retraite à 62 ans, ce qui est un avantage non négligeable. Naïvement, nous avons cru que cet acquis — dont l'origine remonte si loin que malgré nos recherches (sommaires, il est vrai) nous n'avons pas réussi à en fixer la date — ne serait jamais remis en cause ni contesté. Dans d'autres cantons (Vaud par exemple à 57 ans) ou pays (la France à 55 ans) les maîtres primaires ont droit à une retraite plus tôt dans leur carrière que les autres fonctionnaires. Il faut donc bien croire que cet «avantage» — que nous appellerions plus volontiers compensation pour inconvénient de métier — a été reconnu de longtemps et pas seulement à Genève.

En attendant la suite de nos négociations et très préoccupés par la demande de revalorisation de la profession que formule la majorité de nos collègues (voir l'article consacré à l'essaimage), nous nous sommes livrés à quelques calculs afin de voir si nos demandes avaient un caractère somptuaire. Nous vous les livrons sans grands commentaires. A vous de juger.

Une remarque cependant: comparaison n'est pas raison, c'est évident. Et soyons clairs, nous ne mettons pas en doute la revendication de nos collègues secondaires. Nous les admirerions plutôt, ils ont su être plus persuasifs que nous. Tout de même, avant de lire, attachez vos ceintures!

Comparaison n'est pas raison...

Horaires hebdomadaires dans les divers secteurs de l'enseignement

Primaire 26 h. de 60 min.
Récréations* 2 h.
24 h. de 60 min. = 1440 min.

Secondaire

Moyenne de carrière
23 h. de 45 min. = 1035 min.
Différence par semaine: 405 min.
soit **6 h. 45**

N.-B. Echangeons le mode de calcul des heures:

L'horaire primaire exprimé en heures de 45 min. égale **32 heures!**

L'horaire secondaire exprimé en heures de 60 min. égale **17 h. 1/4...**

Différence par an: 11 semaines

405 min. (6 h. 45) × 39 semaines = 15.795, soit 263 h. 15, soit 11 semaines.

Différence sur une carrière: 11 1/2 ans!

Mais refaites le calcul:

Chaque secteur a une durée de carrière de 40 ans répartie de 25 à 65 ans pour le secondaire, de 22 à 62 ans pour le primaire.

11 semaines de travail supplémentaire durant 40 ans à raison de 39 semaines par année scolaire donne ce total étonnant de 11 ans et demi.

Le même calcul basé sur une comparaison avec une moyenne de carrière de 22 heures s'écrira: 450 × 39 × 40...

Pour être plus raisonnable

Abandonnons la longueur des heures et voyons leur nombre.

Secondaire: 23 Primaire 26 = Ecart de 3 heures par semaine.

3 h. × 39 semaines = 117 h., soit 4 1/2 semaines par an, soit 4 1/2 ans sur une carrière.

Calculé avec un écart de 4 h. (26 P. moins 22 S. nouvelle moyenne)

4 h. × 39 semaines: 156 h., soit 6 semaines par an, soit 6 ans 6 semaines sur une carrière.

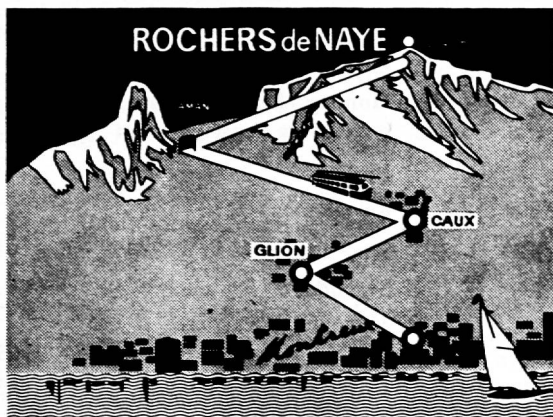
Conclusion

Une seule pour l'instant: nos revendications sont plus que modestes puisque dans le plus mauvais des cas, nos postes sont encore supérieurs de 4 semaines et demi par an. Alors pourquoi deux poids, deux mesures?

L. Urban

Une autre fois je vous parlerai des indemnités pour maîtrise de classe, décharges, comparées.

* Bien que toutes surveillées par les maîtres.



Panorama le plus grandiose
de Suisse romande 2045 m.

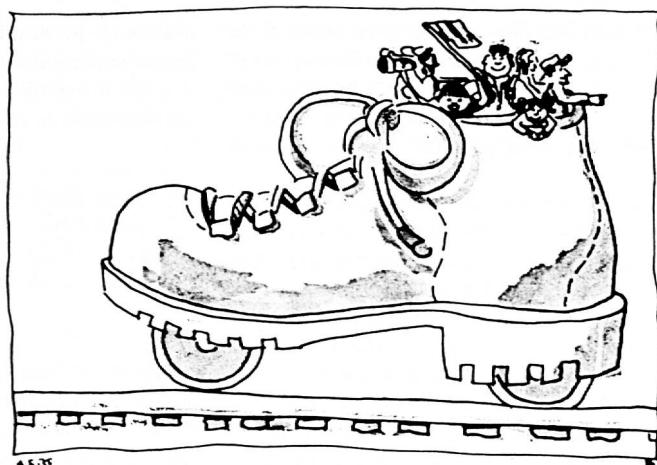
Nombreux circuits pédestres

Jardin alpin - Hôtel-restaurant

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MGN

Chemin de fer
Montreux (ou Territet)
Glion - Caux - Jaman
Rochers-de-Naye
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22



Montreux - Les Avants/Sonloup - Château-d'Œx -
Gstaad - Zweisimmen - Lenk.

Nombreux circuits combinés train / télécabine / car /
marche.

Film 16 mm couleur et prospectus à disposition

MOB

Chemin de fer
MONTREUX-OBERLAND
BERNOIS
1820 Montreux Tél. (021) 61 55 22

Riederalp



Un but extraordinaire
(sans voiture) de pro-
menades d'écoles, de
semaines d'écoles à la
campagne et d'excur-
sions (camps de touris-
tes)

Am Grossen Aletschgletscher

● **RÉSERVE FORÊT D'ALETSCH**

Guides, expositions, démonstrations ima-
ges sonores, jardin alpin

● **100 km DE CHEMINS PÉDESTRES
JALONNÉS**

Marches d'aventures pour les jeunes

- ★ Horaire régulier trains Riederalp, gran-
des télécabines, toutes les 30 minutes
- ★ Prix spéciaux pour écoles et sociétés
- ★ Télésièges Hohfluh et Moosfluh
(Lac Bleu/Forêt d'Aletsch)

Renseignements, prospectus:

RIEDERALP-BAHNEN

3983 Mörel, tél. (028) 27 22 27

OFFICE DU TOURISME

3981 Riederalp, tél. (028) 27 13 66

Editions Fernand NATHAN

Viennent de paraître:

J. COMBES, Eveil historique et géographique
au cycle préparatoire (pour faciliter une pre-
mière approche de l'histoire et de la géogra-
phie) Fr. 11.10

N. CATACH, L'orthographe française (traité
théorique et pratique avec des travaux d'appli-
cation et leurs corrigés) Fr. 42.60

Coll. «Les dossiers didactiques Nathan»:

N. CATACH - D. DUPREZ - M. LEGRIS,
L'enseignement de l'orthographe
prix non connu

M. CLICQUES, Nouveaux types d'exercices
pour la classe de français Fr. 12.40

J. MAZEL, Phonétique et phonologie dans
l'enseignement du français prix non connu

C. et M. BARLOW, L'expression orale et les
techniques de travail en groupe Fr. 8.80

Coll. «L'éducation en France»:

F. BEST, L'adolescent dans la vie scolaire
Fr. 17.80

Envois à l'examen et catalogues à disposition.

Librairie LTL - rue du Lac 12, 1207 GENÈVE
Tél. (022) 36 41 72.

DOSSIER JEUNESSE ET ÉCONOMIE

Poursuivant son analyse de l'économie des cantons, « Jeunesse et Economie » passe au sud des Alpes, à la rencontre du Tessin, canton latin par excellence.

L'économie tessinoise

Géographiquement séparé au nord, par la barrière des Alpes, du reste de la Suisse, et orienté au sud vers l'Italie, le Tessin lutte contre l'isolement afin de mieux s'insérer dans le contexte de l'économie fédérale. Au niveau foncier, on sait combien une forte proportion du sol tessinois a été achetée par des Suisses alémaniques et des étrangers.

Si le secteur primaire, bien que dynamique, ne représente désormais plus qu'une part minime du revenu cantonal (2%), le secteur secondaire offre au Tessin des perspectives plus encourageantes. Le canton, encore peu industrialisé, dispose d'un marché considérable de main-d'œuvre étrangère et surtout frontalière. Ce phénomène, positif pour l'industrie, a provoqué pourtant une concentration des entreprises dans la région du Sottoceneri, près de la frontière italienne, ceci au détriment d'une répartition équitable de l'emploi dans les districts. L'industrie tessinoise, après le choc de la récession, s'attache à consolider les structures existantes et à favoriser l'implantation d'entreprises nouvelles.

Quant au secteur tertiaire, il assure la plus forte proportion d'emplois avec 56% des personnes actives. L'administration publique, avec 20% des employés du tertiaire, assume une part des emplois de ce secteur. Le tourisme, véritable vocation du Tessin, les banques et les entreprises de transport, ont connu un essor remarquable avec l'avènement et le perfectionnement des grandes voies de communication, qui placent désormais le Tessin sur une grande artère européenne, entre l'Allemagne et l'Italie.

Enfin, si les administrations publiques sont le principal fournisseur d'emplois au Tessin — 1 actif sur 5 dans la fonction publique — l'absence de Hautes Ecoles est certainement préjudiciable à un développement plus « qualitatif » de l'économie tessinoise.

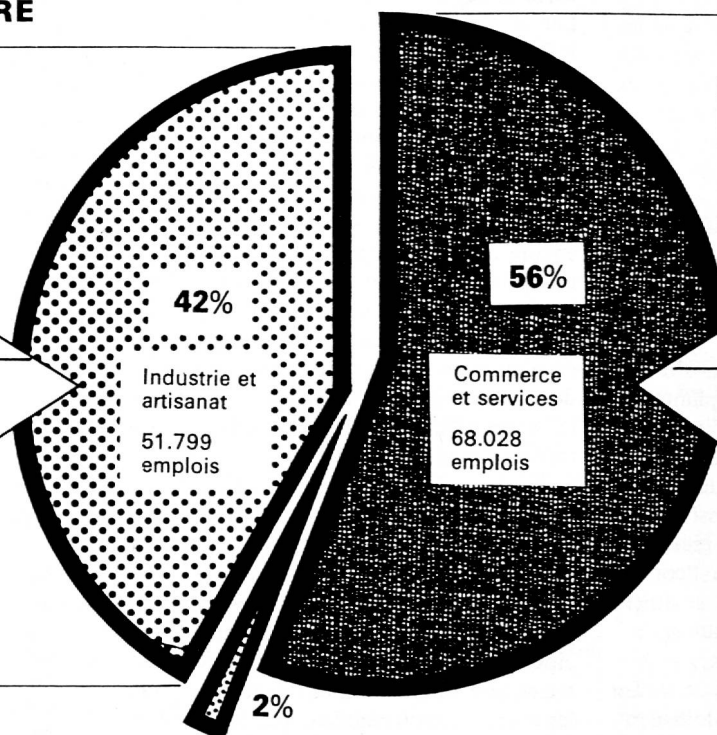
LE TESSIN EN QUELQUES CHIFFRES:

Superficie:	2811 km ²
Population:	265 000 habitants
Densité:	94 habitants au km ²
Nombre d'exploitations industrielles en 1977:	561
Personnes actives en 1975:	121 639
Revenu cantonal:	5031 mios de francs
Revenu annuel par tête d'habitant:	18 948 francs
Lits d'hôtels:	28 000 (pour 800 hôtels)
Nuitées:	7 000 000
Véhicules à moteur en 1977:	115 191
Voitures de tourisme pour 1000 habitants:	370 en 1977

OU TRAVAILLENT LES 121 639 « TESSINOIS » ACTIFS

SECTEUR SECONDAIRE

Bâtiment et génie civil	13%
Métallurgie	7%
Habillement, chaussures et industrie textile	7%
Machines, appareils et mécanique de précision	4%
Alimentation, tabac	3%
Horlogerie et bijouterie	2%
Autres activités de l'industrie et de l'artisanat	6%



SECTEUR PRIMAIRE

Agriculture 1.812 emplois

SECTEUR TERTIAIRE

Commerce de gros et de détail	12%
Administration publique	1%
Hôtellerie et tourisme privé	9%
Transports	7%
Banques	5%
Hygiène publique	4%
Bureaux commerciaux	3%
Autres services	5%

Le canton du Tessin s'est ouvert aux activités du tertiaire. Hormis sa vocation touristique naturelle, les banques et l'administration publique ont pris le relais des activités du secteur primaire.

La vocation de service du Tessin

NOUVELLE ORIENTATION AGRICOLE

Région essentiellement montagnarde, le Tessin ne dispose que de 4,9% de surface agricole utile, dont les parties les plus fertiles se trouvent dans la plaine du Magadino, et les collines et la plaine du Mendrisiotto. De plus, le fractionnement parcellaire est extrême, en raison de l'application du code romain de succession. Ainsi, en dépit d'un climat favorable, l'agriculture tessinoise rencontre bien des obstacles, et le nombre des agriculteurs a passé de 5288 en 1960 à 1812 en 1975. Malgré cette diminution du taux d'emploi, l'agriculture tessinoise a fait d'importants progrès ces dernières décennies, grâce à la création d'associations diverses en vue d'une commercialisation rationnelle de la production. N'ayant d'autre but, jusqu'à la dernière guerre, que de subvenir aux besoins alimentaires des familles propriétaires, l'agriculture tessinoise est organisée aujourd'hui vers la commercialisation de produits originaux de l'horticulture (tomates, laitues), de l'arboriculture (pommes, poires, abricots) et de la viticulture (Merlot).

LE SECONDAIRE EN PHASE DE CONSOLIDATION: UN CANTON PEU INDUSTRIALISÉ

L'important marché de la main-d'œuvre ouvrière étrangère a favorisé l'implantation relativement récente au Tessin d'industries diverses, dont 70% sont regroupées dans le Sottoceneri, directement voisin de l'Italie. Dans l'ensemble, l'industrie tessinoise a subi assez durement le choc de la récession, bien que certaines branches, comme l'habillement ou la métallurgie, se soient montrées particulièrement résistantes.

Le Tessin est le 1^{er} canton suisse, avant St-Gall, pour l'industrie de l'habillement. On y trouve en 1977 168 fabriques d'habillement, qui assurent 24% de la production totale de la Suisse. La gamme des produits est très large, couvrant aussi bien la lingerie que le prêt-à-porter masculin et féminin et les vêtements de travail et de sport. Calida S.A., à Chiasso, et Diamant's, à Balerna

sont connues pour les sous-vêtements de luxe. Sidema S.A., à Barbengo, Croydor AG à Giubiasco emploient, quant à elles, plus de 200 personnes. On peut encore citer Lion d'Or S.A., à Stabio et Fehlmann, à Biasca. Les entreprises métallurgiques, principalement entre 1950 et 1960, ont considérablement enrichi la structure industrielle du canton: Monteforne S.A., à Bodio, traite les métaux ferreux et construit des structures métalliques. Precicast S.A. traite les métaux ferreux et non ferreux, et fabrique des prothèses. Molinari S.A. produit des tubes métalliques.

Pour l'industrie des machines et appareils, les fabriques Agema S.A. à Minusio, Agie S.A. à Losone, Albe S.A. à Saprocca d'Agno, Roda Machine S.A. à Noranca produisent des machines pour l'industrie, des outils de mécanique générale et des accessoires d'électronique industrielle. Fondeca S.A. à Cadenazzo et Schindler S.A. à Locarno (ascenseurs) fabriquent des appareils de soulèvement et de maintenance.

Les industries de l'alimentation, des boissons et du tabac, s'avèrent également assez solides, bien que davantage touchées par la récession. Frisco-Findus S.A. pour les aliments précuits et les glaces, Vanini S.A. pour la confiserie de luxe et Tabacchi Brissago S.A. pour les cigares sont les plus réputées. Enfin, l'horlogerie et la bijouterie sont des entreprises artisanales, fortement dépendantes des grandes fabriques des cantons horlogers. L'artisanat tessinois est encore assez développé, avec le travail du métal et des pierres précieuses. Dans l'ensemble, le canton du Tessin lutte contre les effets de la récession par une politique de renforcement des structures existantes et de stimulation à l'implantation de nouvelles entreprises. En 1978, il semble qu'une reprise se soit amorcée.

L'activité du bâtiment-génie-civil, bien qu'en régression à la suite de l'application de la Loi Furgler et de l'achèvement des grands travaux publics, reste encore le principal employeur du secondaire. Il se caractérise, contrairement à ce qui se passe dans les autres cantons suisses, par la prédominance du secteur public, encore engagé dans d'importants travaux d'autoroutes et de construction et de stations d'épuration d'eau. Quant à la construction privée, elle est freinée actuellement par l'existence de 3000 logements vacants dans les grands centres d'habitation.

LE TERTIAIRE: NETTEMENT SUPÉRIEUR À LA MOYENNE SUISSE

Avec une proportion d'emplois de 56% dans le tertiaire, le Tessin dépasse la moyenne suisse, qui est de 49%. L'administration publique, avec un total de 13 814 emplois, soit le 20% de la totalité des emplois du tertiaire, est victime d'un gonflement excessif. Le commerce de gros et de détail, tributaire du tourisme et de la clientèle frontalière, est particulièrement sensible aux fluctuations du change et connaît actuellement quelques difficultés. 2500 commerces environ emploient une dizaine de milliers de personnes en 1977. Le tourisme est particulièrement dynamique. Le Tessin reçoit chaque année 50% d'étrangers, la plupart Belges, Anglais, Français et Allemands. 28 000 lits d'hôtels et 50 000 lits dans la para-hôtellerie ont assuré en 1978 7 084 366 nuitées. Le tourisme mise sur le climat méditerranéen, l'originalité culturelle du canton, la présence des lacs de Lugano et de Locarno, et les nombreuses possibilités de promenades en montagne. Malgré ses efforts promotionnels, le Tessin est encore trop peu connu de la clientèle touristique étrangère.

Le secteur bancaire est, lui aussi, particulièrement développé. On compte 9,7 points bancaires pour 10 000 habitants, et un total de 44 banques représentées au Tessin. Mais la densité de leurs succursales est très importante. Ainsi, on compte près de 10 agences bancaires pour 10 000 habitants.

LES PRINCIPAUX EMPLOYEURS DU CANTON

Administration fédérale:	7238 personnes
Administration cantonale:	6576 personnes
MIGROS:	1400 personnes
UBS:	1300 personnes
AGIE S.A., électronique industrielle:	1125 personnes
INNOVAZIONE:	
Grands magasins	985 personnes
MONTEFORNE, aciéries:	875 personnes

Deux faits marquants

LES VOIES DE COMMUNICATION AU TESSIN

Pour sortir les Tessinois de leur isolement géographique, un gros effort a été accompli pour améliorer le réseau de communications. Aujourd'hui, une ligne ferroviaire et quatre cols routiers relient directement le Tessin aux vallées du Rhône, de la Rheuss et du Rhin. D'ouest en est: le Nufenen, le Gothard, le Lukmanier et le San Bernardino. Trois voies de chemin de fer et une douzaine de routes commerciales font le lien avec l'Italie, par Chiasso, Stabio et Ponte Tresa.

L'autoroute du San-Bernardino, traversé chaque année par 2 millions de véhicules, étend l'influence du Tessin à la région de Munich. Enfin, en 1980, le tunnel ferroviaire du Gothard sera doublé par la mise en service d'un tunnel routier qui pourrait bien faire du Tessin la principale voie de transit des grandes migrations entre

le Nord de l'Europe et l'Italie. Il faudra toutefois penser aux revers de cette médaille: surcharge des routes, problèmes de circulation dans le Haut-Tessin, manque à gagner supplémentaire pour les CFF en particulier.

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE EXPORTATRICE

Le Tessin produit annuellement 4 milliards 870 millions de kWh, soit 1/10 de la production d'énergie électrique en Suisse.

Trois sociétés sur 12 assurent les 4/5 de la production brute: l'Ofima S.A., l'Ofible S.A. et l'Azienda Elettrica Ticinese (AET), cette dernière étant une entreprise cantonale.

L'AET revend sa production à des centrales communales réparties dans tout le Tessin, qui se chargent de la distribuer à l'intérieur du canton. Les autres sociétés sont avant tout exportatrices, et le Tessin exporte 70% de sa production totale d'énergie.

L'emploi en 1975, dans les 8 districts tessinois

Districts	Total des emplois	Agriculture	%	Services, industries, commerce	%
Mendrisio	26 079	259	0,9	25 820	99,1
Lugano	48 429	254	0,5	48 175	99,5
Locarno	21 710	315	1,4	21 395	98,6
Vallemaggia	1 180	87	7	1 093	93
Bellinzona	15 278	320	2	14 958	98
Riviera	3 052	86	2	2 966	80
Blenio	1 272	265	20	1 007	80
Seventina	5 670	226	3	5 444	97
Totaux	122 670	1 812	2	120 858	98

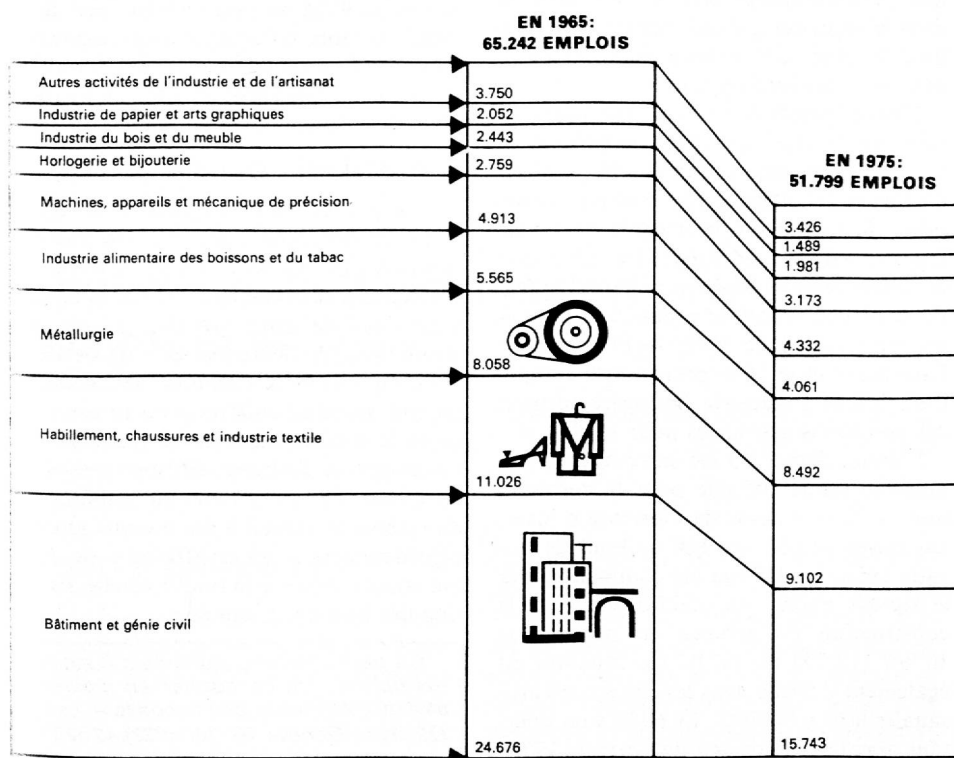
EMPLOI: FORTE PROPORTION DE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE

La situation de l'emploi au Tessin est préoccupante. En effet, le Tessinois ouvrier est pratiquement inexistant, la plupart des Tessinois optant pour un travail dans le secteur tertiaire.

Ainsi, le Tessin est de tous les cantons suisses celui qui occupe la plus forte proportion de main-d'œuvre étrangère: en 1975 on recensait 48 900 étrangers, dont la moitié sont des frontaliers italiens.

En 1977, on estimait à 68,2% la moyenne des travailleurs étrangers occupés dans l'industrie. Certes, l'important marché de main-d'œuvre frontalière au Tessin est un facteur favorable à l'implantation d'entreprises du secondaire. Malheureusement, et pour ce même motif, 70% d'entre elles sont situées dans les régions de frontière, ce qui entraîne une répartition inégale de l'emploi dans les districts. Pour remédier à cette situation, l'Etat et les entreprises privées tentent d'éveiller l'intérêt de la jeunesse tessinoise aux secteurs d'emploi particulièrement tributaires de la main-d'œuvre étrangère. Depuis 1965, cette dernière a diminué de 15,4% dans l'ensemble des trois secteurs.

ÉVOLUTION DU SECTEUR SECONDAIRE TESSINOIS



Pourcentage d'étrangers dans les fabriques en 1977

Fabriques	Pourcentage
Alimentation, boisson, tabac	60,1 %
Textiles	79,3 %
Habillement	83,1 %
Bois	51,3 %
Papier	59,2 %
Arts graphiques	31,3 %
Cuir	52,6 %
Chimie	56,0 %
Terre et pierre	71,8 %
Métaux	74,2 %
Machines, appareils, instruments	57,6 %
Horlogerie, bijouterie	69,4 %
Totaux	68,2 %

L'économie tessinoise, c'est aussi:

— FORBO S.A., fabrique de revêtements synthétiques de murs et de sols, à Giubiasco.

— L'industrie électrochimique, avec une filiale de Conza, le OFFICINE DEL GOT-TARDO.

— Des produits pharmaceutiques au service des personnes âgées, chez PHARMA-TON S.A.

— Les glaces LUGANELLA.

— Des boissons, avec les bières Bellin-zona et Feldschlösschen, et la fabrication du Fernet Branca (BRANCA Fratelli S.A.) et du Campari.

— PLASTAR S.A. et PLASTEX S.A., fabriques d'emballages en plastique.

— Les seules entreprises de Suisse à frapper lingots et monnaies: ARGOR S.A. et VALCAMBI S.A.

— Des wagons, chez FERRIERE CAT-TANEO S.A.

— Les fermetures-éclair RIRI, produites par TALON S.A.

— Du matériel pour cabinets dentaires, produit par DENT-O-RAMA S.A.

— DIAMOND'S S.A., fabrique de têtes pour tourne-disques.

— Des pièces d'horlogerie fine, chez AUDEMARS FILS S.A.

— Une fabrique de papier, la CAR-

TIERA DI LOCARNO S.A.

— Deux grandes imprimeries:

GAGGINI & BIZZOZZERO, imprimerie du journal «Corriere del Ticino», et LA BUONA STAMPA, imprimerie du «Giornale del Popolo».

— LA NAZIONALE, fabrique de cigares.

— Des fabriques de chaussures et d'articles de cuir: BALLY Schuhfabriken AG à Lorenzo, BENELLI S.A. à Chiasso et CATTANEO S.A. (manteaux) à Mendrisio.

— SACEBA S.A., Morbio Inferiore, fabrique de ciment.

— BIC Società S.A., les stylos BIC.

Point de vue

Le «Journal de Genève» et la «Gazette de Lausanne» ont publié le 8 mars 1978 les considérations de M. Mario Gallino sur l'économie du canton du Tessin.

Tessin: l'économie n'est pas sortie du tunnel

L'économie tessinoise n'est pas encore sortie du tunnel de la récession, mais la situation tend à se stabiliser et dans certains secteurs, on remarque des signes de relance encourageants. On note une reprise dans le tourisme et les activités commerciales, une stabilisation dans les banques et les activités financières; la récession se poursuit en revanche dans la construction, dans les maisons d'exportation et l'imprimerie. Tout cela résulte du rapport publié ces jours par la Chambre de commerce sur l'activité économique au Tessin durant l'année dernière. De ce document il appert, entre autres, que le chômage n'a pas crû d'une manière préoccupante et que les perspectives sont relativement bonnes dans le secteur industriel. Au cours des prochaines années de nombreuses entreprises nouvelles devraient s'établir, offrant un millier de places de travail. La situation n'est ainsi pas plus mauvaise qu'ailleurs.

Pour ce qui concerne le marché du travail, on a enregistré en 1977 une nouvelle diminution de la main-d'œuvre étrangère (— 3,2%). Au Tessin 41 000 travailleurs étrangers demeurent toutefois encore en activité (un tiers de la population active). En 1977, 73% des entreprises ont eu une occupation stationnaire, 14% ont connu une augmentation du personnel et 12% une diminution. Pour les premiers six mois de cette année, 73% des entreprises prévoient de maintenir l'actuel niveau d'occupation, 11% de l'augmenter et 7% de le réduire.

Des 850 chômeurs inscrits à la fin janvier, 92 étaient des enseignants, 83 des employés de bureau, 80 des travailleurs des professions techniques, 72 venaient du sec-

teur hôtelier; on recensait encore 62 vendeurs, 38 ouvriers du bâtiment, 19 monteurs-électriciens, 15 typographes. Plus du 50% des chômeurs avait moins de 25 ans. Malgré cela de nombreuses entreprises connaissent des difficultés de recrutement, en particulier de personnel qualifié.

Mauvaise année agricole

Dans le secteur agricole, l'année 1977 a été médiocre. Les pluies abondantes du printemps et de la fin de l'été ont compromis de nombreuses récoltes spécialement dans la viticulture, l'horticulture, les céréales et le tabac. Les pertes globales sont évaluées à 11 millions de francs.

Dans l'industrie, on note une phase de stabilisation avec quelques symptômes de reprise. Une augmentation des chiffres d'affaires est signalée par quelques entreprises du secteur textile et par la moitié des industries de la métallurgie. Les deux tiers de ces entreprises espèrent pouvoir maintenir le niveau actuel de production pour la première moitié de 1978, le 17% compte l'améliorer et le 15% prévoit une diminution. Même l'industrie horlogère formule des prévisions optimistes pour 1978.

L'année dernière a été en revanche et de nouveau année difficile pour la construction, surtout à cause de l'absence d'investissements privés: sur 800 millions de travaux exécutés, 450 ont été commandés par le secteur public. La main-d'œuvre de la construction est tombée au nombre de 10 967 (17 709 en 1973). La situation est également difficile dans les entreprises artisanales liées à l'édilité: Le 60% a pu pour-tant maintenir le niveau de vente de 1976.

20 à 50% de moins

Année discrète aussi pour le tourisme: dans les hôtels et les pensions on a enregistré une augmentation de 5,6% des locations. Le commerce est également en reprise avec une augmentation globale du chiffre d'affaires de 7,6%. La relance a été particulièrement forte dans le secteur automobile (augmentation de 16,98% rapport à 1976). Pour 1978, 78% des commerçants prévoient un état stationnaire, 12% une diminution et 18% une augmentation. L'amélioration se constate un peu dans tout le canton, à l'exception des régions de frontière à cause du change très favorable de la lire; certains produits coûtent en Italie 20 à 50% de moins qu'en Suisse.

Secteur bancaire: discrétion

Une partie des transporteurs est également en difficulté ainsi que les maisons d'expédition. Au total, en 1977, le chiffre d'affaires a diminué de 2%. Un quart des entreprises de cette branche prévoit une diminution ultérieure des activités en 1978.

Le rapport de la Chambre de commerce est très avare de chiffres pour ce qui concerne le secteur bancaire et financier. Le document se limite à affirmer que dans cette branche «on a noté une stabilisation du rythme de travail à des niveaux atteints précédemment». «Les affaires» de 1977 ont encore renforcé la traditionnelle discrétion des banques tessinoises.

On peut obtenir gratuitement d'autres exemplaires de ce dossier en s'adressant à «Jeunesse et Economie», case 179, 1211 Genève 26. Tél. (022) 435200.

Déclaration d'intention du SAE-SPN pour 1980

Cette année, nous vous présentons une série de propositions de telle manière que l'AG puisse **largement** participer à leur forme définitive:

- surcharge des programmes scolaires et recherche des moyens propres à y remédier;
- recyclage: maintien des «fenêtres» entre deux recyclages «longs»; éviter ou tenir compte des recyclages «sauvages»;
- meilleure coordination des vacances entre le haut et le bas du canton;
- contacts plus fréquents avec les autres associations d'enseignants; création éventuelle d'un «front commun»...
- au plan romand, tendre à faire augmenter le volume des affaires syndicales traitées par la SPR;
- au plan des traitements, nous demanderons avant tout une «remise à jour» de notre salaire de base soit une remise à zéro ou à 100% du 154% (158-9%?, actuel);
- modifier l'âge de la retraite et obtenir la retraite «à la carte»;
- prise en compte des remarques qui seront faites à propos du projet de loi sur la scolarité obligatoire;
- dans le domaine du perfectionnement, maintenir une fourchette très large dans le choix des cours de formation continue, persévérer dans notre demande de création d'un perfectionnement vertical — 1 à + 9 dans un premier temps;
- renégociation des décharges horaires dans le cadre du perfectionnement à l'université;
- suggestion(s) venant de l'assemblée.

N'hésitez pas à rédiger clairement toute proposition d'amendement ou toute autre proposition que vous présenterez le 7 mai.

Pour le CC: J.-P. Buri.

Rapport de la Commission pédagogique

Nous pensons qu'il serait souhaitable que les présidents des commissions permanentes de notre syndicat «utilisent» l'«Educateur» à la veille de notre AG principale. Celui de la Commission pédagogique nous est parvenu juste à temps.

Rapport d'activité 1980

Depuis la dernière AG, la CP s'est réunie à intervalles réguliers selon les nécessités du moment. C'est ainsi que nous nous sommes préoccupés du problème de l'introduction de l'allemand en 4^e année, à savoir la méthode envisagée, le(s) type(s) de recy-

clage envisagé(s) et surtout «comment insérer» 100 minutes d'enseignement par semaine dans un programme déjà surchargé. Affaire à suivre, puisque deux commissions cantonales sont au travail et qu'une expérimentation d'une année sera lancée dès l'année prochaine dans le Val de Travers.

Le lien avec la Commission EP est assuré par Gabriel Ruedin qui fonctionne comme rapporteur de sa commission. C'est ainsi que nous avons pu débattre de nombreux sujets: cours de perfectionnement à l'université, scission des enseignants dans les cours de formation continue, optique de la SPR concernant le recyclage en français.

Dans le même esprit que la Commission EP, et suite à l'AG de Dombresson, nous avons adressé **une lettre au CC**, lui demandant d'envisager une éventuelle collaboration avec le SNEPP-VPOD dans les questions pédagogiques qui préoccupent notre commission. Chacun connaît l'état de cette question à ce jour. Nous nous sommes peu préoccupés de la **mathématique** cette année, les documents nous étant parvenus après les délais de consultation. Nous veillerons à être plus attentifs pour la révision des programmes des degrés 3, 4 et 5.

C'est indiscutablement le français qui a le plus mobilisé nos énergies. Le CC a mandaté notre commission pour suivre de près tous les travaux inhérents à l'introduction du français renouvelé. Nous avons par ailleurs deux délégués à la Commission neuchâteloise de coordination et une représentante à COROF. Ainsi les liaisons sont directes et la CP peut, à son gré, mandater ses délégués ou, à tout le moins, élargir l'éventail de ses réflexions. En date du 23 avril 1980, la CP va soumettre au CC **deux projets** de lettres à l'adresse du DIP: l'une contestant, une fois de plus, la qualité et la valeur **des épreuves de connaissances en 5^e**, l'autre proposant une redistribution des programmes de grammaire dans les degrés 3, 4, 5 et 6.

La commission se compose de: 1 jardinière d'enfants, 2 délégués du degré inférieur, 3 délégués du degré moyen, 1 déléguée de classe à tous ordres.

La section du Locle va déléguer Marie-Louise Meyer dans notre commission (cette section n'avait pas de délégué en 1979). Le travail et les préoccupations n'ont pas manqué durant l'exercice écoulé et certains problèmes nous tiendront en haleine pour de nombreuses années encore. Les membres actuels de notre commission verraient d'un bon œil un certain élargissement de ladite commission en regard de l'importance des questions que va soulever l'introduction du français renouvelé. A bon entendre... signé S. Henry.

J'avais réservé quelques lignes pour la Commission financière. Vous ne manquerez pas d'interroger notre collègue Francis Houriet!

J.-P. Buri.

Assemblée générale du 12 décembre 1979

Présidence: Jean-Jacques Bolle. Environ 90 membres se sont déplacés à Colombier.

Le procès-verbal de la précédente AG est adopté à l'unanimité.

La proposition du CC d'élargir l'ouverture à la coordination avec d'autre(s) syndicat(s) dépasse la proposition de la Commission EP-SPN. La proposition de la section de Boudry de ne traiter **que** le problème de la collaboration à l'exclusion d'entrer en matière quant à la « validité » du vote de l'assemblée de Dombresson est donc plus ou moins acceptée.

Le groupe de travail chargé de prendre contact avec nos collègues est constitué: Yves Demarta, Antoine Weber, P.-Y. Dubois, P. André.

G. Bouquet réaffirme la nécessité d'une plus grande clarté dans notre « politique » et relève quelques dangers dans l'obstination de certains à pratiquer une politique d'attente de la réunification, du « peu importe quel syndicat » qui freine notre recrutement, de la politique qui consiste, en recherchant la collaboration, à démanteler nos positions fortes...

Selon G. B., notre SAE-SPN a une vocation où l'opportunisme n'a rien à voir. Cette plaidoirie est interrompue de manière intempestive par A. Weber qui demande une motion d'ordre! Tout en admettant que le CC a fait preuve d'une prudence honorable.

G. B. rappelle que la convocation de cette AG était indispensable puisque le débat sur « la » collaboration n'avait pas eu lieu à Dombresson. J.-J. Bolle rappelle que ce débat a bel et bien eu lieu. Avant Dombresson déjà. Le président de l'AG affirme que les membres présents à Dombresson **savaient ce qu'ils votaient.**

Après une longue discussion, par un vote où 55 oui l'emportent sur 10 oppositions, il est décidé d'engager la procédure de prise de contact avec le SNEPP-VPOD.

Le président de l'assemblée rappelle, à propos des propositions des deux sections du bas, que si leur proposition est acceptable quant à la forme, elle ne l'est pas quant au fond. Seule une démission du titulaire est possible. L'AG ne peut que... ne pas donner décharge à un comité pour son activité pour lui faire comprendre qu'il « doit » démissionner. On ne peut démissionner en bloc un exécutif...

A propos du budget, notre administrateur rappelle les votes successifs concernant l'indexation de nos cotisations à nos divers traitements. Ce système paraît un peu compliqué à Sylviane Henry. Jean Huguenin précise combien il est difficile d'évaluer le coût de la décharge de notre président central. Le collègue Philipekin pense qu'une réduction des dépenses est possible. 20 numéros de l'« Educateur » au lieu de 40, abonnements de couple à envisager...

Finalement le projet et ses modalités d'application sont acceptés par 80 voix sans opposition.

Dans les divers, Y. Demarta demande que les propositions individuelles évoquées plus haut soient transformées en résolution de l'assemblée. « Sans effet obligatoire » précise le président d'AG. P.-Y. Dubois pense que l'abcès est crevé, que toute l'assemblée a été un blâme pour le CC. A quoi A. Künzi répond qu'« alors les délégués des sections ont été mal choisis »... F. Houriet désapprouve la prise de position de G. B. vis-à-vis de la SPR. G. Bouquet répond que cette lettre a été « utilisée » tant par le rédacteur neuchâtelois de l'« Educateur » que par la SPR.

J.-P. Buri rappelle que « cette » lettre a été lue dans une AG de district après que le CC SPR — et le bureau exécutif comme premier « filtre » — en ait largement débattu. Aucun embargo ne « bloquait » cette information précise et honnête de la position de notre président central quant à la coordination de nos efforts dans divers domaines afin de ne présenter qu'une position face à nos autorités.

Hors PV, rappelons que la SPR n'est pas entrée en matière quant à une demande précise de sanction contre le soussigné par la SPR au vu de l'utilisation de ce document qu'il aurait faite. Cette demande a été faite à fin janvier 1980... par G. Bouquet.

La « résolution » d'adresser un blâme (moral) au CC est acceptée par 37 oui contre 23 non.

Pour conclure, le président de l'AG constate le malaise actuel et suggère que tout soit entrepris pour résorber la blessure.

J.-P. Buri.

Nouvelles structures

Bref rappel

La multiplication des sections ralentit quelque peu notre dynamisme. Nous proposons donc:

- de revenir à **six** sections (la plupart des sections ont donné leur accord à cette « simplification »);
- chaque « catégorie » d'enseignants délègue des collègues au CC;
- le CC élargi (sorte de mini-assemblée des délégués) est composé de représentants des trois « groupes » suivants:
I : maîtresses enfantines + instituteurs et institutrices primaires;
II : instituteurs et institutrices de l'ens. sec.; BESI, licenciés...
III: maîtresses T.A., maîtres dessin, gymnastique, travaux manuels...

A ce propos, la section de Neuchâtel-district propose que le CC désigne, parmi ses membres, un **bureau** chargé essentiellement de traiter les affaires courantes, la correspondance ne demandant pas de prise de position du CC « au complet ».

Ce bureau n'aurait pas de pouvoirs « personnels » mais serait plus « mobile » qu'un CC de quelque 15 membres (2 délégués de district (6) plus trois membres désignés par l'AG (dont le président), l'administrateur et le rédacteur de l'« Educateur », les présidents des commissions permanentes.

Ce bureau pourrait compter 4 à 5 membres (président, administrateur, rédacteur de l'« Educateur », un ou deux assesseurs).

Les diverses « catégories » d'enseignants auraient ainsi plus de possibilités d'être actives au sein de l'exécutif cantonal.

J.-P. Buri

Commission technique des cours de perfectionnement

La séance extrêmement courte du 25 mars trouvera, nous l'espérons, une « suite » positive... soit une nouvelle séance où, nous nous permettons de l'espérer, une certaine harmonie entre nos revendications et le souci d'horizontalité de nos chefs de service aura été trouvée.

Pour l'instant, nous ne pouvons qu'attendre une prochaine convocation et nous vous tiendrons au courant de la suite des événements.

J.-P. Buri

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:

M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4, 2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

Une lettre au ministre

2725 Le Noirmont, le 18 avril 1980

République et canton du Jura
Département de l'éducation
et des affaires sociales
2800 Delémont

Concerne: suppressions d'écoles et fermetures de classes

Monsieur le ministre,
Messieurs,

Le comité central du Syndicat des enseignants jurassiens a pris connaissance des mesures prises par le Département de l'éducation et des affaires sociales et son Service de l'enseignement en vue de suppressions d'écoles et de fermetures de classes.

Il déplore que les enseignants concernés n'aient été ni entendus sur les décisions que vous envisagez de prendre, ni même informés de celles-ci par vos soins. Nous sommes persuadés que des contacts entre le département et les milieux d'enseignants auraient, sinon évité, au moins atténué la confrontation que nous connaissons.

Nous pensons qu'il eût mieux valu agir avec moins de précipitation et donner le temps, à nos services comme aux collectivités touchées par vos mesures, d'étudier plus sereinement le problème à la lumière des informations que vous auriez pu recueillir et en tenant compte des souhaits des populations concernées et de leurs autorités.

Enfin, nous vous signalons que les mesures préconisées auront comme conséquences une aggravation du chômage dans un secteur déjà fortement touché, ce qui entraînera fatalement une détérioration de la situation de l'emploi dans le canton.

En conséquence, le comité central du SEJ vous demande:

- 1) de surseoir à la mise en vigueur des arrêtés et décisions que vous avez pris;
- 2) d'accepter un moratoire de deux ans dans les cas concernés; une telle mesure permettrait à tous les secteurs intéressés (département, communes et enseignants) de réexaminer le problème sous ses aspects structurel, pédagogique et financier;
- 3) de prévoir le reclassement des enseignants touchés par d'éventuelles fermetures de classes.

Le SEJ, son comité central et ses commissions se mettent à votre disposition pour l'étude que nous vous proposons.

Nous osons espérer que vous prendrez nos demandes en considération et, dans cet espoir, vous prions d'agréer, Monsieur le ministre et Messieurs, nos salutations respectueuses.

COMITÉ CENTRAL DU SEJ

Le président:

Paul Möckli

Le secrétaire:

René Bilat

Appel aux membres du SEJ à propos des suppressions d'écoles et des fermetures de classes

Mesdames, Messieurs,
Chers collègues,

Vous avez certainement appris par la presse que le Département de l'éducation et des affaires sociales et son Service de l'enseignement avaient pris la décision de supprimer des écoles et de fermer des classes.

Se référant à un décret pour le moins contestable, les autorités scolaires cantonales ont édicté des mesures propres à:

- supprimer des écoles;
- fermer des classes;
- regrouper des classes d'ouvrages;
- nommer provisoirement des enseignants en vue d'un regroupement scolaire.

Aujourd'hui...

Ce sont 7 institutrices ou instituteurs qui seront congédiés, sans autre forme de procès, à fin juillet prochain et ce, après une, deux, dix et même trente-cinq années de bons et loyaux services, à: Montfaverger (suppression de l'école), au Cerneux-Weusil, au Prédame, à La Goule, aux Bois, à Bressaucourt et à Glovelier (fermeture d'une classe).

Pour être complet, il faudrait ajouter à cette liste une quinzaine de classes d'ouvrages qui seront supprimées par suite des regroupements décidés.

A Soubey, Lugnez, Réclère, Soulce, Envelier et Mettemberg, nos collègues seront renommés provisoirement en vue d'un regroupement avec les communes limitrophes. Il y a tout lieu de penser que les enseignants nommés provisoirement perdront leur emploi dans un an.

Demain...

Répondant à une interpellation du député Bilat, M. le ministre Jardin a signalé au Parlement que, pour se rapprocher de la moyenne suisse des effectifs, il faudrait supprimer 79 classes dans notre République et canton.

Les directives concernant les effectifs minima qui seront exigés pour le maintien d'une classe font craindre le pire. Nous les soumettons à votre appréciation:

Classes comportant 1 année scolaire	15 élèves
Classes comportant 2 années scolaires	14 élèves
Classes comportant 3-4 années scolaires	13 élèves
Classes comportant 5-6 années scolaires	12 élèves
Classes uniques	10 élèves

A noter qu'on ne cite pas les limites supérieures admises!

Pourquoi...

Selon le Service de l'enseignement, le département aurait pris ses décisions en fonction de la recherche d'une double équité:

- équité dans les conditions d'enseignement; il semblerait que les classes uniques, comme celles à degrés multiples, n'offrent pas la même qualité d'enseignement que celles à degré unique;
- équité dans la répartition des charges financières entre les communes:

selon le système de répartition actuellement en vigueur, les communes qui «gèrent bien leur école» (entendez par là celles dont les classes comptent un effectif moyen de 25 élèves!) paient pour celles dont les classes ont un faible effectif; le département craint une réaction des premières lorsque les charges augmenteront par suite de la prise en compte, par les communes, des charges imputées, sous le régime bernois, aux villes de Berne et de Bienne, entre autres.

Comment...

Les élèves dont les classes seront fermées ou supprimées seront intégrés dans les écoles des communes voisines. Des services de transport devront être organisés à cet effet.

Et les enseignants...

Ils n'ont pas été informés de leur licenciement, sinon par leur commission d'école.

Rien n'a été prévu pour leur reclassement, sinon la perspective de chômer et, dans un cas, l'enseignement en duo qu'une commission d'école veut imposer à deux collègues dont une classe sera fermée. Une collègue est congédiée après 35 ans de dévouement à la tête d'une classe unique; âgée de 55 ans, elle devra attendre d'avoir 62 ans pour toucher sa pension de retraite. Le département, questionné par le SEJ, a déclaré n'avoir pas envisagé de solution intermédiaire!

Actions et réactions...

des communes:

Toutes les communes concernées par la fermeture de classes ou la suppression d'école, sauf trois, ont fait opposition à l'arrêté qui leur avait été signifié. Dans deux des trois communes qui n'ont pas fait opposition, une initiative populaire demande que l'assemblée communale soit convoquée pour se prononcer sur les décisions prises par la commission d'école.

Les communes des Franches-Montagnes (16 sur 19) ont demandé un moratoire de deux ans pour étudier les répercussions financières que le maintien des écoles menacées pourrait entraîner et lancer une initiative portant sur l'abrogation des textes légaux qui, actuellement, donnent pratiquement carte blanche aux autorités cantonales.

des mouvements:

Le Mouvement populaire des familles et les militants franc-montagnards ont réagi par voie de presse et en assemblée; ils condamnent unanimement les mesures prises par le département.

des partis politiques:

Certains se sont également prononcés sans ambiguïté pour le maintien des classes et des écoles dans l'immédiat et, à plus long terme, pour une étude approfondie et démocratique du problème.

du SEJ:

Votre syndicat est intervenu au Département de l'éducation et des affaires sociales, au Service de l'enseignement, au Parlement et dans la presse.

Il a offert ses services aux autorités des communes concernées et a participé à toutes les séances et assemblées d'information auxquelles il a été convié.

Le SEJ a protesté auprès du département contre le procédé utilisé par celui-ci et lui a demandé un moratoire pour se donner le temps d'évaluer objectivement l'enseignement dispensé dans les classes à degrés multiples et d'étudier les aspects socio-culturels, pédagogiques et financiers des mesures prises par son Service de l'enseignement.

SECTION DES FRANCHES-MONTAGNES

Résolution contre la fermeture de classes

Soixante enseignants ont participé sous la présidence de Jean-Marie Miserez, le 28 mars dernier, à l'assemblée de la section des Franches-Montagnes réunie à Saignelégier.

Dans son rapport, le président a soulevé le problème de la définition du rôle des sections dans le cadre du SEJ. Il a remercié particulièrement René Bilat, secrétaire central, pour son entière disponibilité. Il a souhaité une activité syndicale plus soutenue de la part des membres.

Dix-sept nouveaux membres ont été admis, soit 7 à l'Association des maîtres primaires, 2 à l'Association des enseignantes en économie familiale, 1 à l'Association des jardinières d'enfants, 7 à l'Association des enseignants sans place. 3 enseignants quittent la section et on enregistre 2 mutations dans le cadre du SEJ. L'effectif est à ce jour de 109 membres.

Francine Girardin, et un autre membre à désigner par le comité, siégeront à la Commission Croix-Rouge Jeunesse.

Les statuts de section, ainsi que les compétences furent adoptés.

Il a dénoncé, chaque fois que l'occasion lui en a été donnée, l'arbitraire des décisions du département, les arguments opportunistes et contradictoires du Service de l'enseignement pour légitimer les arrêtés et le fait que la valeur de l'enseignement donné dans les classes à degrés multiples soit remise en cause.

Quant à vous, chers collègues...

si vous ne tenez pas à être victimes, bientôt, des projets du département,

si vous estimez que la solidarité ne doit pas être qu'une simple déclaration d'intention,

si vous voulez que les actions de votre syndicat aient quelque poids, alors...

soutenez les actions du SEJ, participez aux assemblées qu'il organise avec ses sections et ses associations,

proposez des actions, imaginez des solutions,

et, en tant que citoyennes et citoyens... défendez la cause de vos collègues menacés de chômage

chez vous, dans votre commune, dans votre parti.

Les collègues, peut-être bientôt privés de leur emploi, vous en remercient.

Comité central du Syndicat des enseignants jurassiens.

Gilles Fleury pour la Commission pédagogique.

Après une longue discussion, une résolution fut adoptée à l'unanimité. Elle a trait au lancinant problème de fermeture de classes et d'écoles :

« Réunis en synode ordinaire à Saignelégier, les enseignants francs-montagnards ont analysé la situation alarmante dans laquelle les autorités scolaires cantonales plongent l'école jurassienne, à la suite des suppressions d'écoles et des fermetures de classes imposées à la population, franc-montagnarde en particulier.

Ils dénoncent :

- la procédure anticonstitutionnelle (art. 68) adoptée par le Département de l'éducation et des affaires sociales lors de l'envoi des arrêtés;
- le fait que les enseignants touchés par ces mesures n'aient pas été informés;
- l'aggravation du lancinant problème du chômage, qui ne semble pas préoccuper particulièrement nos élus;
- les opportunistes et contestables arguments pédagogiques avancés par le Service de l'enseignement;
- les menaces financières que l'on brandit devant les receveurs communaux;
- les risques que devraient affronter et les fatigues que devraient subir les élèves à qui l'on voudrait imposer des déplacements;
- l'étouffement social, économique et culturel de notre région.

Le synode, conscient des menaces qui pèsent sur la profession et sur l'école franc-montagnarde, considérant la volonté des populations concernées, demande expressément que les autorités cantonales :

- renoncent aux mesures qu'elles préconisent;
- définissent, dans un esprit de dialogue et de consultation avec les milieux intéressés, la politique scolaire qu'elles entendent mener à court, moyen et long terme. »

B. (d'après p. v. de Jean-Michel Boillat).

A tous nos collègues

Les nouvelles officielles et officieuses ne nous permettent pas d'être optimistes en ce qui concerne l'emploi dans nos écoles. Cette situation a préoccupé le SEJ qui a mis sur pied un groupe de travail décidé à tout mettre en œuvre pour améliorer la situation de nos collègues au chômage. En effet, plusieurs d'entre eux éprouvent des difficultés à obtenir les jours de travail exigés pour bénéficier des indemnités de chômage.

Dans un premier temps, il nous a semblé urgent d'améliorer le mode de fonctionnement des centrales de remplacement. A ce sujet, plusieurs de nos revendications ont été retenues et approuvées par le Département de l'éducation, en particulier :

- la répartition équitable des remplacements selon une rotation;
- la création d'une commission de contrôle formée d'un représentant du département, d'un inspecteur et d'un délégué du SEJ.

Cependant, si comme actuellement, la Centrale de remplacement ne reçoit que le 15 % des demandes, ces mesures resteront inefficaces.

Des conditions nouvelles (pléthore, fermetures de classes, 28 nouveaux diplômés et nouvelles diplômées en 1980) doivent nous inciter à prendre des habitudes nouvelles.

Seule votre **solidarité** pourra rendre plus supportable la situation des enseignants au chômage.

POUR TOUS VOS REMPLACEMENTS, ADRESSEZ-VOUS À L'UNE DES 3 CENTRALES SUIVANTES :

maîtres primaires et maîtresses enfantines : M. Charles Moritz, St-Ursanne, tél. (066) 55 36 12;

maîtresses en économie familiale et maîtresses d'ouvrages : M^{me} Ghislaine Guéniat, Courtedoux, tél. (066) 66 35 24;

maîtres secondaires : M. Michel Boillat, Fontenais, tél. (066) 66 13 96.

Comité central SEJ.

La compensation du renchérissement

Le Syndicat des enseignants jurassiens et l'Association du personnel de la République et canton du Jura ont adressé à la Commission de gestion et des finances la requête commune suivante :

Suite à l'entrevue qu'ils ont eue avec votre commission, l'APJU et le SEJ ont réétudié le problème de l'indexation des salaires du personnel et du corps enseignant de l'Etat.

Ils se permettent de vous présenter, ci-après, leurs propositions :

DÉCRET

Art. 3, alinéa 1 : inchangé (100 points OFIAMT).

Alinéa 4 : L'adaptation des traitements à l'évolution du coût de la vie est **automatique*** et déterminée semestriellement en janvier et en juillet sur la base des indices respectifs de décembre et juin.

*Nouveau.

ARRÊTÉ

Article premier : ¹ Une allocation de renchérissement est octroyée, à compter du 1^{er} janvier 1980, aux magistrats, fonctionnaires, enseignants et employés de la République et canton du Jura.

² Cette allocation s'élève à 5 % des traitements.

³ Toutefois, pour tous les montants égaux ou inférieurs à celui du l'allocation de renchérissement correspondra uniformément à celle de ce maximum.

Art. 2 : ¹ L'indexation est automatique et déterminée chaque semestre, dès le 1^{er} janvier 1981, sur la base de l'indice publié par l'OFIAMT.

² Le gouvernement prend, par voie d'arrêté, les dispositions nécessaires.

Art. 3 : Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Nos propositions reposent sur les considérations suivantes :

Décision de l'Assemblée constituante

Un examen attentif des délibérations de l'Assemblée constituante relatives aux traitements du personnel et du corps enseignant de l'Etat (Journal officiel des débats : N^{os} 47 et 48) nous conduit aux conclusions suivantes :

- 1) Le principe même d'une indexation des salaires n'est pas remis en cause, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs le Gouvernement dans son « Exposé des motifs concernant la compensation du renchérissement » (cf. p. 2: Considérations).
- 2) L'assemblée constituante a décidé de transmettre aux premiers gouvernement et parlement de la République et canton du Jura le vœu que le renchérissement ne soit pas compensé avant que le cap 105 de l'indice des prix ait été atteint.
- 3) La presse, ainsi que de nombreux observateurs et députés, n'ont vu, dans cette décision, que la volonté de différer le moment où seraient versées des allocations de renchérissement.
- 4) Il n'est jamais ressorti des débats qu'il s'agissait de décider une réduction à terme de 5% du pouvoir d'achat découlant des traitements du personnel de l'Etat et des enseignants.

Budget 1980

Dans leurs commentaires aux groupes politiques, des représentants du Service des finances ont ainsi expliqué les bases sur lesquelles avait été calculée la somme budgétisée pour des allocations de renchérissement :

- 1) pour 1979, on a tenu compte d'une augmentation moyenne de 4% dès juillet (date à laquelle l'indice a atteint 105 pts.) soit 2% pour l'année entière;
- 2) pour 1980, même augmentation que pour le 2^e semestre de 1979, soit : 4% ;
- 3) pourcentage total dès le 1.01.1980: 6% .

Aspect social

- 1) L'absence d'une compensation pleine du renchérissement correspondrait, en fait, à une réduction des traitements.
- 2) Un Etat « démocratique et social » (cf. article premier de la Constitution) ne doit pas craindre les incidences d'une juste allocation sur le secteur privé et les communes; il se doit, au contraire, de donner l'exemple en matière de mesures à caractère social.

Argument juridique

Les candidats aux postes mis au concours par la République et canton du Jura ont postulé sur la base du Décret concernant le traitement des magistrats et fonctionnaires de la République et canton du Jura, décret dont l'article 3 stipulait, entre autres, que l'indice était stabilisé à 100 points (OFIAMT).

Modifier l'article 3 en portant l'indice stabilisé à 105 points, ainsi que le prévoit le Gouvernement, équivaut à une diminution

des prestations offertes lors de la mise au concours des postes de l'Etat.

Toutefois, compte tenu de la mise en place du nouveau canton, l'APJU et le SEJ renoncent à la compensation dès juillet 1979; ils abandonnent de même leur revendication d'une compensation intégrale et ce pour toute l'année 1980, se contentant de

Qu'est-ce que l'école enfantine ?

L'école enfantine est la base sur laquelle s'élève tout l'édifice scolaire. Le rôle essentiel est :

- de complément à l'éducation dispensée par la famille;
- de socialisation;
- de prévention et de dépistage de certains handicaps;
- de compensation.

L'école enfantine s'appuie sur une méthode active, fondée sur les motivations profondes de l'enfant.

Les objectifs de l'école enfantine sont :

- assurer à l'enfant une transition harmonieuse entre le milieu familial et le milieu scolaire;
- faciliter son intégration dans la société;
- favoriser son épanouissement et son développement;
- compléter l'éducation qu'il reçoit dans sa famille;
- le préparer aux acquisitions futures — en éveillant son goût — en provoquant des situations favorables à la construction de sa propre méthode de travail — en lui offrant toutes les conditions nécessaires au développement de la perception, de l'attention, de l'observation, de la mémorisation, de l'expression.

A l'école enfantine, le jeu est considéré comme l'activité primordiale de l'enfant. Il permet à celui-ci de mettre en œuvre ses capacités, de développer son autonomie, de s'intégrer à la vie communautaire. **Un milieu stimulant, la faculté de choisir** ses occupations amènent l'enfant à l'effort librement consenti, à la persévérance dans l'action. **L'activité individuelle**, qui alterne avec **l'activité du groupe ou de la classe entière**, favorise la recherche, la communication, l'expression, le respect de l'opinion des autres. **Un matériel** concret et varié stimule la participation active des enfants qui construisent ainsi les notions essentielles.

ÉDUCATION DES PERCEPTIONS

A pour but d'éveiller, d'exercer et d'organiser chez l'enfant ses activités per-

demander une allocation de 5% au lieu des 6,2% découlant de l'indice des prix en janvier 1980.

Tenant compte des considérations qui précèdent et du geste auquel nous consentons, nous osons espérer que nous ferons vôtres nos propositions.

ceptives et motrices. A l'école enfantine, les exercices sont proposés dans une ligne de progression et de continuité: perception du corps — exercices visant par le mouvement, à développer la connaissance du schéma corporel, la motricité générale, la motricité fine; perception des objets — exercices visant à développer et à organiser les perceptions visuelles, auditives, tactiles, et gestuelles; perception des sons et langage — sons: exercices d'identification, de reproduction, de sériation des sons non verbaux; langage — exercices d'articulation, d'émission, de compréhension.

LANGUE MATERNELLE

Les activités d'expression ont pour buts fondamentaux :

- d'amener l'enfant à se découvrir lui-même;
- de l'encourager à manifester sa pensée, ses sentiments;
- à l'inciter à communiquer avec les autres;
- de l'aider à se faire comprendre des autres.

S'exerce à partir d'une histoire racontée par la maîtresse, d'une conversation existant dans la classe, d'exercices de mime, commentaires de dessins, etc.

PRÉ-LECTURE

Exercices préparatoires destinés à assurer les conditions indispensables à l'apprentissage de la lecture; ils ont trait aux perceptions visuelle et auditive. Lecture d'images.

PRÉ-ÉCRITURE

Exercices pour développer l'habileté manuelle — exercices d'assouplissement — familiarisation avec divers instruments scripteurs.

MATHÉMATIQUE

L'approche de la mathématique est réalisée à travers le JEU LIBRE, la manipulation spontanée de matériel. Des expériences

actives offrent à l'enfant la possibilité d'opérer des groupements d'objets, des classements, etc. qui conduisent plus tard à la construction du nombre.

ÉDUCATION ARTISTIQUE

Le rôle de l'école enfantine face aux premières démarches créatrices de l'enfant est de susciter la confiance indispensable à toutes libertés d'expression — respecter la personnalité enfantine — stimuler les facultés créatrices — valoriser l'activité créatrice.

Techniques: dessin, peinture, découpage, déchiquetage, collage, modelage, pliage, tissage, brochage.

ÉDUCATION MUSICALE

Dans une perspective de progression: chants, rondes, comptines, audition, rythme, invention.

ÉDUCATION PHYSIQUE

Elle a pour but d'entretenir et de développer les capacités physiques, de prévenir et de dépister certaines mauvaises tenues, de développer les facultés d'adaptation.

Les jeux mimés, les rondes, la rythmique ont une place importante.

RELATION FAMILLE/ÉCOLE

Des liens d'étroite collaboration entre la famille et l'école sont indispensables pour créer le climat de sécurité qui apporte à l'enfant l'équilibre d'une vie scolaire harmonieuse.

Formation des maîtresses enfantines

Il faut prévoir pour cet ordre d'enseignement si important, un encadrement de qualité.

Il est reconnu en effet par les psychologues, les pédagogues, et les médecins, que l'école enfantine joue un rôle déterminant pour l'avenir de l'enfant:

- parce qu'elle l'atteint à un âge où se forment ses structures mentales;
- parce qu'elle doit assurer la base de toute sa scolarité.

Il est donc indispensable que les maîtresses enfantines aient à la fois une réelle valeur personnelle et une excellente formation professionnelle. Les exigences fixées pour elles tiendront compte de:

- leur motivation à l'égard du petit enfant;
- leur culture générale;
- leur aptitude à l'enseignement;
- leur goût des contacts humains.

Le développement psychologique du petit enfant (4-6 ans) requiert des maîtresses enfantines, une formation professionnelle spécifique.

*Association des maîtresses
enfantines/SEJ
du canton du Jura.*

Ceux qui s'en vont

Germaine Bourquard-Meyer



C'est dans sa 82^e année qu'est décédée M^{me} Germaine Bourquard-Meyer, institutrice retraitée. Elle avait obtenu son brevet à l'École normale de Delémont en 1918. Après avoir enseigné à titre privé dans une ferme d'Epauvillers durant une année, elle avait été nommée à la classe unique de Séprais, où elle demeura 40 ans. Lorsque vint l'heure de la retraite, elle s'occupait, avec son mari, de la ferme qu'ils exploitaient à Boécourt. Femme de tête et d'autorité, unanimement respectée, elle fut pour des générations d'écoliers d'un petit village le guide sûr et l'exemple. Elle devait bien aimer son métier et le faire aimer puisque, de ses quatre enfants, trois choisirent d'être enseignants.

B.

Julien Marquis



Il vient de mourir à 82 ans. Dans le village où il avait passé sa vie à enseigner et à se dévouer, on l'appelait «le régent». Il l'avait quitté, son village de Mervelier, à l'heure de sa retraite en 1963, pour s'établir à Delémont avec son épouse. Mais il y revint l'autre jour, pour y reposer à l'ombre de son église.

Breveté en 1917, Julien Marquis succéda à son père comme instituteur dans son village. Il y resta 46 ans, enseignant certaines années à septante élèves... Il fut aussi tout ce que l'on attendait du régent: secrétaire communal, commandant du corps des sapeurs-pompiers, membre du chœur d'hommes, fondateur et directeur de la «Ste-Cécile», organiste, directeur de la fanfare, fondateur du club de football, mycologue, patoisant...

Il fut aussi, et jusqu'à ses derniers jours, un homme aimable et spirituel, un compagnon agréable, l'ancien régent qu'il faisait bon rencontrer.

B.

Concours scolaire d'athlétisme 1980

Cette manifestation organisée par l'AJEPS se déroulera le mercredi après-midi 18 juin. Inscription jusqu'au 20 mai au moyen du bulletin paru dans le N° 14 du 4 avril de l'«Educatteur».

Rédacteur de la rubrique jurassienne:
Abel Babey, Pastourelles 17,
2800 Delémont. Tél. (066) 22 29 34.

Extrait des délibérations du Comité central de la SEJB

Séance du 5 mars 1980

Présidence: Jacques Paroz

Communications

Jacques Paroz fait part à ses collègues du Comité central de nombreuses communications:

- **COROF:** La SEJB regrette le manque de contacts entre notre représentant à COROF et nos représentants dans la Commission cantonale du français rénové. Les contacts nécessaires seront pris afin de discuter les moyens d'une meilleure coordination et d'une collaboration plus étroite.
- **CC/SPR:** Dorénavant, Jean-Denis Affolter, membre du CC/SPR, sera invité régulièrement aux séances du CC/SEJB qui discutent des affaires traitées par le CC/SPR.
- **Ecole d'ingénieurs de St-Imier:** Les maîtres de l'école d'ingénieurs de St-Imier sont, pour la plupart, membres de l'Association du personnel de l'Etat. Ils souhaitent cependant des contacts plus étroits avec la Société des enseignants bernois et demandent que soit examinée la possibilité d'une affiliation éventuelle.
- **Assurance-chômage:** la réponse de la SPR au sujet de la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-chômage correspond aux prises de position de la SEB/SLV.

Yves Monnin informe rapidement le CC/SEJB de diverses décisions de la Société des enseignants bernois ou de la Direction de l'instruction publique:

- **Enseignement des branches à option:** La DIP a rejeté la demande de la SEB au sujet de l'indemnisation des branches à option. La SEB demandait que le problème soit réexaminé et qu'une meilleure réglementation soit trouvée. La SEB se déclare non satisfaite de la réponse de la DIP et reviendra à charge en vue d'obtenir une solution plus avancée.
- **Age d'entrée à l'école:** Les enseignantes biennoises du degré inférieur, ainsi que les maîtresses des classes enfantines demandent que l'âge d'entrée à l'école soit reporté du 31 juillet, sinon au 31 décembre de l'année précédente, du moins au 31 mars. Cette demande fera

encore l'objet d'une discussion lors d'une rencontre avec la DIP. Cependant, afin de ne pas compromettre l'issue du scrutin en vue du déplacement de l'année scolaire du printemps à la fin de l'été, il est vraisemblable que cet objet ne sera traité que plus tard.

- **Economie familiale:** Bien qu'atteinte par la limite d'âge et contrainte de prendre sa retraite, M^{lle} Glaus, inspectrice de l'enseignement de l'économie familiale, continuera à faire partie de la Commission de réforme de la formation des maîtresses en économie familiale.
- **Différend entre l'ACJMO et l'ACBMOJ:** Le différend entre les maîtresses d'ouvrages du Jura (ACJMO) et leurs collègues du Jura bernois (ACBMOJ) au sujet du partage de la fortune de leur ancienne association n'est pas encore réglé. Cependant le SEJ estime que le point de vue des enseignantes du Jura bernois est justifié. Il a demandé aux enseignantes du canton du Jura de donner suite à la requête de leurs collègues du Jura bernois.
- **Comité cantonal de la SEB:** Pierre Chausse arrive au terme de son mandat de représentant de la SEJB au sein du CC/SEB. Les sections de la SEJB sont invitées à faire des propositions pour son remplacement.

Commission «Enseignants au chômage»

La Commission «Enseignants au chômage» se compose pour l'instant de Yvette Liechti et Madeleine Wälchli de la section de Bienne, Claire Maurer et Stéphane Elsig de la section de Courtelary. Il manque

encore les noms des représentants de la section de Moutier.

Le CC/SEJB discute avec les membres de cette commission du mandat qui pourra être complété ou modifié si la commission le juge nécessaire.

La commission souhaite aborder le problème des maîtres itinérants. Dès qu'elle aura des propositions complètes, elle en fera part au CC/SEJB.

Commission «Statut de l'enseignant»

Gino Perotto, membre de la commission SPR «Statut de l'enseignant», informe le CC/SEJB des travaux de cette commission. Deux thèmes importants sont discutés actuellement: le congé syndical et une éventuelle assurance collective sur le plan romand.

«Stage linguistique» dans le Jura bernois

Afin de lutter contre le chômage des jeunes enseignants, le Secrétariat au perfectionnement de la SEB organisera, du 21 avril au 10 mai, un «stage linguistique» pour de jeunes collègues de langue allemande, actuellement au chômage. Il s'agit pour l'instant, d'un projet pilote. Si l'expérience s'avère positive, elle pourra s'étendre à d'autres parties de la Suisse romande et être organisée aussi en sens inverse (enseignants de langue française en stage en Suisse alémanique).

18 collègues du Jura bernois se sont spontanément annoncés pour participer à cette expérience et accueilleront les stagiaires.

Nous reviendrons prochainement plus en détail sur cet important projet.

Le secrétaire: Yves Monnin

imprimerie
 Vos imprimés seront exécutés avec goût
corbaz sa
montreux

Tableaux d'une exposition

Les à-côtés du métier

Nombreux sont les enseignants de tous les niveaux scolaires qui, à côté de leur engagement pédagogique, s'adonnent à une activité personnelle en rapport avec l'un ou l'autre aspect de la culture. L'un voue ses loisirs à l'étude systématique des mousses ou du code civil, un autre à la restauration des vieux fours à pain ou à la recherche d'archives historiques et sociologiques, d'autres encore à l'exercice plus ou moins poussé d'une forme d'art.

Il arrive qu'on leur en fasse grief, comme s'ils détournent de leur fonction officielle des forces ou des dons qui devraient lui être consacrés. Ce n'est pas dans un journal comme celui-ci qu'il est nécessaire de protester contre un jugement aussi aberrant. Chacun sait qu'un tel genre de travail accessoire enrichit la personnalité à divers points de vue, l'épanouit même, et l'équilibre, ce dont la pratique de l'enseignement ne peut que bénéficier — sans parler du fait que c'est aussi une façon de «recharger les accus»...

La réponse ainsi donnée à ce besoin de créativité, à cette aspiration à d'autres modes d'expression ou d'affirmation, à ce qu'on peut même souvent appeler une «vocation» (complémentaire ou compensatoire), même à des effets échelonnés, à des degrés variables entre le pur amateurisme et le quasi-professionnalisme. Ce qui, pour d'aucuns, reste un passe-temps, d'où le dilettantisme n'exclut pas l'intensité, débouche pour d'autres sur l'élaboration, méthodique et patiente, d'une œuvre-témoin.

Je viens, il y a peu, de signaler, ici même, ce qu'il en a été, sur le plan de la chronique historique, pour Robert Féralime. Je pourrais aussi bien énumérer les noms de beaucoup de collègues qui, tant par des études critiques que par des ouvrages de création romanesque et poétique, se sont acquis dans nos lettres romandes une place non négligeable. Mais c'est d'un collègue peintre que je veux aujourd'hui esquisser l'approche, l'occasion m'en étant offerte par une exposition qui lui est consacrée à Lausanne, Galerie Florimont, du 9 avril au 3 mai.

Diego Smaniotto...

Né à Bienne en 1949, Diego Smaniotto est aujourd'hui établi à Evillard avec sa famille¹. Il enseigne dans sa ville natale, depuis une dizaine d'années, dans des classes primaires (d'abord du degré moyen et, actuellement, de 7^e/8^e). Son goût artistique, manifesté très tôt, s'est fortifié au cours de son séjour à l'École normale de Porrentruy. Mais les nécessités matérielles de l'existence ne lui ont pas permis de s'orienter vers une école d'art; tout au plus a-t-il suivi un cours de dessin destiné à la formation des maîtres secondaires.

Qu'importe, au demeurant! Possédé par le démon de dessiner et de peindre, D. Smaniotto s'est choisi, dès le départ, des maîtres ou modèles difficiles, dont il ne songe pas à nier l'influence, encore qu'il parvienne maintenant à s'en dégager: Dali, un peu, et surtout René Magritte. Cela marque déjà une tendance générale, et on l'a d'emblée classé parmi les surréalistes. Mais, comme il ne refuse pas certaines formes très précises du monde actuel (voitures et gratte-ciel, par exemple, ou portes fermées et fenêtres aveugles), on parle à son propos d'hyperréalisme, même si c'est pour ajouter qu'il tente une synthèse entre les deux «écoles»...

Encore des étiquettes, et qui risquent d'égarer tant soit peu le jugement. Ce qui me paraît vrai, et essentiel à relever en préliminaires, c'est que, sans réfuter le réel quoti-

dien, Diego Smaniotto ne saurait en tenir les seules apparences pour l'authentique et significative réalité de la vie. Pour lui, ce réel est sujet à caution: la preuve, c'est qu'il se dégrade. Il faut en briser l'ordre ou les contours, c'est-à-dire les conventions, pour découvrir ce qu'il masque, angoissant ou onirique, terrible ou misérable, de plus secret.

Dès lors, tout va consister en une transposition des données du monde qui nous entoure — que dis-je une transposition, c'est d'une transformation, voire d'une transmutation qu'il s'agit — pour faire surgir sur la toile l'au-delà des apparences, concrétiser, et fixer par-delà des instants trop fugitifs, les prémonitions de l'esprit. Ainsi quand, à l'arrière d'une coque de bateau en train de se déglisser de partout, la voilure laisse apparaître en transparence l'élancement parfait, et tout spirituel, des flèches d'une cathédrale. Ainsi encore lorsque, de deux mains vouées au tricot apparemment le plus innocent², descend du haut du tableau un filament (cordon ombilical de quelle insolite naissance?) qui, ayant franchi une porte entrouverte sur un décor de planches aussi net, mais aussi fragmentaire et dérisoire qu'un décor de théâtre, s'enfle et s'épanouit en une tête féline aux yeux cruels, aux crocs violemment apprêtés pour quelle morsure ou dévoration — cependant que son ombre, au sol, semble, à la limite, dessiner quelque papillon meurtri ou un rapace en vol...

...et sa démarche picturale

La démarche picturale d'ensemble de Diego Smaniotto, comme la construction de chacune des toiles qui la jalonne, fait appel à un certain nombre de procédés (au sens positif du terme) qui visent tous à une même fin: démonter le piège des apparences, prouver l'inexistence d'une réalité proprement objective.



Il y a d'abord l'espace. Et ce «d'abord» n'est pas ici une simple formule de rhétorique: le sentiment, la «présence» de l'espace est vraiment ce qui, dès qu'on s'approche des toiles de D. Smaniotto, s'impose à nous d'emblée. Tantôt, il est matérialisé par la place même qu'il occupe dans la toile, et qui peut aller jusqu'aux trois quarts de sa surface; tantôt, il est suggéré, la ligne de rencontre du ciel et de la terre restant indécise, confondue en une sorte de brume lointaine où ne jouent que des nuances très ténues³. C'est déjà là un dépaysement: dans le train matériel et quotidien de nos habitudes, nous ignorons de telles dimensions, un tel envoûtement, qui ressortissent plutôt au domaine de l'esprit. Mais, outre le fait qu'il ouvre des perspectives d'infini, cet espace favorise une juxtaposition d'espaces psychologiques, parfois d'autant plus frappants que les proportions des personnages et des objets ne sont pas toutes à la même échelle ou que leur rapprochement ne découle d'aucun rapport immédiatement logique.

J'insiste sur l'adverbe «immédiatement» que je viens d'écrire. Car, à la différence de son maître Magritte, qui fragmentait la lecture de ses tableaux par un système combinatoire d'objets délibérément non complémentaires, Diego Smaniotto, quoi qu'ait d'insolite le choix de ses éléments de départ, s'efforce de parvenir à des parentés

secrètes, de redécouvrir des ressemblances, voire une unité, dont nous avons perdu le sens. L'exemple le plus patent de ce procédé est peut-être la part faite dans ses toiles à la femme⁴. Nue ou vêtue, rayonnante ou penchée sous la peine, elle apparaît ici sous des formes multiples: double d'elle-même et se tournant le dos aux deux extrémités du tableau, papillon-voilure au centre d'un bateau ou figure pensive à la proue, statue sans tête ou visage parfait porté comme un masque au creux d'une main, haute figure mystérieuse à l'orée d'un paysage quasiment lunaire, tête au menton et aux lèvres adorablement moulés mais dont le haut s'érige en vertigineuses tours de pierre...

Les exemples cités jusqu'ici auront mis en évidence un autre des procédés chers à D. Smaniotto: la répétition des mêmes formes et des mêmes thèmes, en les affectant chaque fois d'une «tonalité» différente, jusqu'à ce qu'en soient épuisées toutes les virtualités. C'est ainsi, par exemple, qu'il n'a peint, une année durant, que des bateaux, sous tous les aspects possibles: bateaux-papillons, bateaux-femmes, vaisseaux fantômes, coques échouées ou prenant racine, cales squelettiques, drakkars surmontés de mâturs-tours immatérielles... Une autre hantise se fait jour chez le peintre, cette fois à travers des thèmes divers: celle de la dégradation des êtres et des choses. De loin, vous admirez un corps de femme nue; vous vous approchez, et vous discernez d'étranges crevasses qui fissurent ses membres. Ailleurs, des arbres aux racines tourmentées semblent en train de se pétrifier, tandis que leurs cimes élancées se transforment en gratte-ciel⁵ — et, dans quelque sens qu'on l'envisage, la dégradation est patente!

Accueillir son message

A côté de ces analyses, dont chacune ne touche qu'à une part de ce miracle que constitue tout tableau réussi, je m'en voudrais de ne pas mentionner aussi une des qualités que je tiens pour maîtresse dans l'art de D. Smaniotto. C'est l'équilibre formel de chacune de ses toiles, l'architecture harmonieuse de son ensemble et de ses éléments constitutifs (et s'entretenir avec le peintre à ce sujet prouve qu'il y a, dans ce résultat, heureuse conjonction entre l'instinct de l'artiste et le contrôle patiemment exercé de ses moyens d'expression). C'est aussi, en conséquence, le sentiment de plénitude qui naît de chaque œuvre, à cause de la beauté qu'y revêtent les formes, même insolites, et de l'émotion qui vibre entre elles par l'effet de ces **correspondances** dont se réclamait déjà l'art de Baudelaire:

*Comme de longs échos qui de loin
[se confondent*

*Dans une ténébreuse et profonde
[unité,*

*Vaste comme la nuit et comme
[la clarté,*

*Les parfums, les couleurs et les sons se
[répondent...*

On pourrait, longtemps encore, parler de la peinture de Diego Smaniotto. Il est préférable de l'aller voir, de s'arrêter à loisir devant elle, de l'interroger sur ses secrets. Car, si elle conteste le monde des apparences, si elle dénonce les disharmonies cruelles de l'existence, elle nous restitue aussi un souffle de mystère (celui auquel l'enfance est si souvent et d'emblée sensible), elle délivre en nous les fraîches eaux du rêve et de l'émoi, elle nous réconcilie avec l'absolu du Beau.

Francis Bourquin.

¹ Ces indications biographiques n'ont d'autre but que de «situer» D. S. Elles ne visent pas à revendiquer pour lui quelque étiquette régionale, voire régionaliste — dont lui-même d'ailleurs, refuse avec véhémence de se voir affubler. Ce que la suite de mon article devrait justifier sans équivoque.

² Ce thème du tricot réapparaît dans une autre toile, mais comme affecté d'un autre signe: coupées de tout corps, les deux mains, tels deux oiseaux gracieux, sont enfermées dans une cage, élégante et dorée, d'où leur ouvrage, glissant à la base des barreaux, s'étale en ce qui prend un peu forme de vêtement humain. Le peintre joue-t-il simplement avec les formes de l'imagination, ou veut-il signifier quelque message en rapport avec les conditions fondamentales de notre destinée? Aucun symbolisme évident ne nous est imposé, ni même suggéré; nous restons libres, en face du tableau, de notre interprétation personnelle — de seulement rêver ou de gémir sur notre âme prisonnière...

³ Ces fonds, première étape des tableaux, sont obtenus par une technique aventureuse, que D. S. maîtrise admirablement: des aspersion successives au moyen de sprays de cinq couleurs différentes, qui donnent un jeu de teintes à la fois velouté et d'une grande finesse (je suis tenté d'écrire: d'une sorte d'opacité transparente...). En tout cas, d'une poésie envoûtante jusque dans ce qu'ils ont parfois d'oppressant, ces fonds rendent aussi particulièrement difficile la suite du travail, puisqu'ils interdisent quasiment toute rature, donc toute erreur de conception et d'exécution.

⁴ N'entrons pas ici dans un débat féministe, dont le peintre ne se soucie guère. La femme est-elle pour lui seulement fleur, objet, symbole, prétexte à jeux de formes? S'il en utilise toutes les ressources plastiques, c'est aussi pour signifier qu'il voit en elle la plus féconde source d'émotions de la vie, l'élan le plus profondément créateur.

⁵ Où l'on peut reconnaître la silhouette d'authentiques bâtisses de New York.

Centre de perfectionnement

Cours et manifestations du mois de juin 1980

3.2.1. Dessin technique: cours de base (SJTMRS); M. J.-D. Baumgartner. Du 30 juin au 4 juillet à Reconvilier. **4.1.1. Environnement; MM.** Châtelain et Treu, mi-juin. **4.3.15/16. Mathématique: nouveau programme de 7^e année (CIM).** Dès juin à Bienne, Malleray ou Moutier. **4.3.17-20. Mathématique: nouveau programme de 8^e année (CIM).** Dès juin à Bienne, Malleray, Moutier et Tramelan. **4.7.2. Mathématique: nouveau programme de 8^e année (CIM); MM.** M. Ferrario, C. Félix et M. Guélat. Dès juin à Malleray, école secondaire. **5.64.4. Scientific english (CPS).** Du 23 au 28 juin, ou du 30 juin au 5 juillet à Neuchâtel. **5.102.4. Gymnastique en plein air et jeux d'orientation (AEPSJB);** Le 7 juin à Malleray, école secondaire. **5.105.1. (6.2.) Approche de la poésie;** M^{mes} Mousse Boulanger et Jacqueline Jany. Du 30 juin au 2 juillet, au Centre de perfectionnement à Moutier. **5.111.6. Mycologie (perfectionnement) (SJTMRS);** M. Xavier Moirandat. Dès le 11 juin à Bienne, école normale.

Education physique et sport

D'entente avec l'AEPSJB et avec l'autorisation de la DIP, l'inspecteur cantonal de l'éducation physique organise un cours hors programme: athlétisme - introduction du Manuel 6.

Ce cours subventionné est destiné au corps enseignant de tous les niveaux. Il se déroulera en deux étapes, les mercredis après-midi des 21 et 28 mai 1980 de 14 à 17 heures sur la Place de sport de la Municipalité de Malleray (sud-ouest du village); en cas de mauvais temps, un programme sera adapté dans la salle de gymnastique du même endroit.

Natation à l'école

Le cours annoncé par le Centre de perfectionnement sous le N° 5.102.8 aura lieu à la piscine de l'Ecole normale de Bienne, le samedi 31 mai 1980 de 8 h. 30 à 16 h. 30.

La direction est confiée à Jean-Pierre Von Kaenel, MEP et chef de l'Office des sports à Bienne.

Inscriptions: pour les deux cours, les inscriptions sont à adresser par écrit à Henri Girod, inspecteur cantonal de l'EP à 2533 Evillard et mentionneront: nom, prénom, lieu où l'on enseigne, domicile et adresse et le genre de cours choisi.

Remarque: Les enseignants annoncés précédemment sont inscrits d'office.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:

M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunngasse 16, 3011 BERNE.

Procès-verbal de l'AD extraordinaire du 21 mars 1980

Président: Michel Macheret.

Présents: le comité, 47 délégués, soit: cl. enf.: 3, Broye: 8, Fribourg-Ville: 6, Glâne: 4, Gruyère: 10, Sarine camp.: 10, Veveyse: 4.

M. Macheret salue l'assemblée et passe à l'appel des sections. Convocation et ordre du jour: aucune remarque.

1. PV DE L'AD/SPF DU 7 DÉCEMBRE 1979

Le PV est approuvé

2. MODIFICATION DES STATUTS

M. Macheret rappelle que les statuts avaient été adoptés en 1970 à Broc et mis à l'essai pour une période d'une année.

Les propositions de changement concernent les articles: 15.4. et 21.

Article 15.4. Le président est élu pour une période de 4 ans. Modification: le président est élu pour une période de 2 ans.

B. Perritaz pense qu'une période de 2 ans est trop courte pour assurer une forme de continuité dans le travail de présidence. Il propose d'en rester à la formule des 4 ans comme premier mandat.

M. Rusca soutient l'idée de B. Perritaz.

J.-Cl. Emonet propose une période de présidence allant de 2 ans en 2 ans.

M. Macheret, au nom du comité, répond à ces remarques et justifie la proposition des 2 ans: le comité et le président seraient plus à l'aise dans l'accomplissement de leur travail et le mandat étant plus court les différents sections auraient plus la possibilité d'avoir un président.

M. Martignoni propose la nomination du président pour une période de 3 ans.

J.-Cl. Emonet se demande si le résultat du vote va influencer l'élection du président?

On passe au vote

1 ^{re} proposition: une période de 2 ans	8 voix
2 ^e proposition: une période de 3 ans	15 voix
3 ^e proposition: statu quo	25 voix

L'article 15.4. n'est pas modifié.

Article 21 ... le président engage la SPF en signant collectivement avec le (la) secrétaire ou le caissier.

Modification: ... il engage la SPF par sa signature.

B. Perritaz trouve délicat de laisser le président seul à avoir droit de signature. Il propose la modification suivante: «Par sa signature et celle d'un membre», naturellement à appliquer avec souplesse dans le sens où ces deux signatures ne sont pas nécessaires pour ce qui concerne le courrier habituel.

MM. Emonet et Martignoni se posent la question de la valeur du mot «engage»?

P. Dessibourg demande le renvoi du vote pour révision de cet article.

Y. Baumann pense que pour une question de droit il est nécessaire d'avoir deux personnes qui engagent leur signature.

M. Martignoni propose de téléphoner à un avocat pour avoir plus de précisions.
... Personne au téléphone.

M. Macheret donne l'avis du comité qui pense que sa proposition donne une plus grande possibilité de manœuvre au président. De plus il s'étonne que l'assemblée qui par le vote précédent fait confiance à son président semble la lui retirer maintenant.

B. Perritaz: c'est un point de vue personnel mais ce n'est pas l'idée que lui-même émet par sa demande de modification.

On passe au vote

21A) 1^{re} proposition: «le président engage la SPF par sa signature»: 5 voix.

2^e proposition: «le président engage la SPF par sa signature et celle d'un autre membre du comité»: **majorité des voix.**

La 2^e proposition est acceptée.

21B) Renouvellement du mandat du président.

Prop. «... après 4 ans le mandat du président est renouvelable d'année en année». Pas d'objection.

Vote: **La proposition est acceptée** à une majorité absolue.

3. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

M. Macheret rappelle qu'à la suite de la démission de M. Claude Oberson la candidature au poste de président du SPF est ouverte depuis le 7 décembre 1979. La seule proposition émane du comité qui propose **M^{me} Myriam Repond**.

Applaudissements fournis de l'assemblée qui élit ainsi sa nouvelle présidente.

M^{me} Myriam Repond remercie l'assemblée et rappelle à chacun que la bonne marche de la SPF ne dépend pas que de l'engagement de la présidente mais aussi de tous les membres. Elle remercie également M. Michel Macheret qui a assuré avec beaucoup d'efficacité l'intérim de la présidence.

L'assemblée remercie M. Macheret par ses applaudissements.

4. DIVERS

Présentation de la nouvelle secrétaire, M^{lle} Geneviève Renevey.

J.-F. Noël remplace B. Perritaz au poste de caissier.

Octroi de la DIP de commissions pédagogiques fonctionnant sur le temps de classe.

Félicitations

Les enseignants et le comité de la section Fribourg-Ville

félicitent Myriam Repond pour son élection à la présidence de la SPF.

Adresse de la présidente SPF:

Myriam Repond
10, Praz des Riaux
1700 Fribourg, tél. (037) 24 88 89

Cahier des charges des inspecteurs

Proposition du comité de la Broye qui prévoit l'étude du cahier des charges des inspecteurs, éventuellement d'en préparer un à soumettre au DIP.

Le comité demande à M. Baumann plus de précisions concernant cette proposition.

M. Baumann explique que le comité de la Broye est préoccupé par le fait que, trop souvent, les inspecteurs ont à s'occuper de questions administratives. Il propose donc d'instituer un organe qui s'occuperait de cette partie, ainsi les inspecteurs pourraient s'occuper plus des questions pédagogiques.

Il est aussi question de l'«usure» des inspecteurs; faudrait-il limiter la durée de la fonction?

M. Macheret: il semble que maintenant les inspecteurs ont une secrétaire; mieux organiser la répartition des tâches; le comité pense difficile de faire des propositions à propos de la limite de fonction.

SPF/Association

La SPF va faire des propositions au comité de l'ASS.

- Echange de PV.
- Echange de personnes au comité.
- Ouverture des colonnes de l'«Educateur» à l'ASS.
- Rencontre au niveau des comités (minimum 1 fois par trimestre).

Manque de personnes pour s'occuper des loisirs dans le cadre des cours donnés à Fribourg, s'adresser à M. François Raemy, DIP.

La secrétaire:
G. Renevey.

TRIBUNE LIBRE

Monsieur le rédacteur,

Nous enseignons dans le canton de Fribourg depuis plusieurs années déjà et ne pensons pas nous signaler par un esprit particulièrement « négatif et révolutionnaire », mais, considérant que toute vie suppose évolution, nous cherchons tout au plus à adapter notre enseignement aux courants actuels qu'il nous semble difficile d'ignorer totalement.

C'est pourquoi nous ne pouvons taire notre étonnement devant l'interpellation adressée le mois passé au Parlement fribourgeois par M. Jean-François Bourgknecht.

Faut-il prendre au sérieux les déclarations d'un parlementaire qui défend âprement programmes et méthodes éducatives d'il y a 30 ans et suspecte toute idée nouvelle?

Quel but cherche-t-il à atteindre en jugeant si catégoriquement maîtres, pédagogues, psychologues, manuels et programmes nouveaux, tout cela sur la base de quelques exemples pris au hasard?

D'où tient-il sa compétence dans le domaine scolaire?

Nous ne trancherons pas, mais nous nous contenterons d'apporter quelques précisions au débat sur l'orthographe et la mathématique.

M. Bourgknecht semble très mal informé en affirmant « que l'on ne veut plus ni voir la nécessité de connaître à fond sa langue ni faire des dictées ni tenir compte des fautes d'orthographe commises dans les travaux effectués dans les autres branches... » Auprès de combien de maîtres s'est-il renseigné? Combien de classes a-t-il visitées? Combien de cahiers a-t-il « inspectés »? Tant d'affirmations gratuites émanent d'un esprit peu soucieux de rechercher la vérité.

D'autre part, a-t-il réalisé que l'enfant de 1980 n'est plus tout à fait celui de 1930? Si la dictée a encore sa raison d'être en classe, on a trouvé, depuis, bien d'autres moyens tout aussi efficaces pour assimiler l'orthographe. N'a-t-il pas remarqué que l'école n'est plus seule aujourd'hui à transmettre des connaissances; la radio, la télévision la concurrencent fortement. Et les enfants sont devenus moins attentifs à l'école parce qu'ils ont déjà entendu parler de tout. Par contre, il est juste d'affirmer que nos élèves ont de réelles difficultés à appliquer une orthographe correcte. Mais l'école est-elle seule responsable? Les enfants ont moins de contact actuellement avec la langue écrite que par le passé, parce qu'ils lisent moins à la maison. Mais c'est aussi toute la société aujourd'hui qui accorde plus d'importance à la langue parlée qu'à la langue écrite. Les difficultés orthographiques et grammaticales proviennent d'une évolution que nous, enseignants, ne pouvons enrayer.

Et les mathématiques modernes? Essayons d'en parler en connaissance de cause et avec un souci d'objectivité.

M. Bourgknecht pense que les math. traditionnelles et les math. modernes « devraient être considérées comme complémentaires ». En réalité, il est impossible de voir les choses sous cet angle. Par math. traditionnelles, on entend avant tout le calcul et les problèmes, avec un programme précis à assimiler qui nécessite souvent l'acquisition de techniques et de conventions. Les math. modernes, tout en englobant aussi des techniques, visent avant tout à la compréhension de la matière, avant de passer à l'automatisation. L'élève saisit parce qu'il est conscient et non parce que « le maître a dit ».

De plus, il ne faut pas confondre l'enseignement d'une méthode et l'organisation

de cet enseignement. Il est normal qu'un changement aussi important occasionne de nombreuses difficultés et exige un effort immense de la part des enseignants, des parents et des enfants. Si l'on songe que du XVII^e siècle à 1960 aucune évolution fondamentale n'a eu lieu dans ce domaine, il est évident que chacun doit faire preuve d'un maximum d'ouverture d'esprit.

Concrètement, nous pouvons assurer que les affirmations de M. Bourgknecht quant aux élèves des 5^e et 6^e années sont totalement gratuites. Selon les statistiques effectuées sur les examens de passage au CO en 1979, les résultats ont été tout aussi satisfaisants.

En ce qui concerne les examens d'apprentissage, les renseignements (s'il en a pris) de notre député ne semblent pas plus justes. Comment aurait-on pu tester des apprentis sur leurs connaissances en math. modernes si les élèves qui ont suivi le programme complet depuis la première année primaire ne sont actuellement qu'en 2^e du CO? Les résultats médiocres dont parle M.B. sont dus sans doute aucun à l'enseignement traditionnel puisque la généralisation des math. modernes ne s'est faite qu'en 1972!

Dans l'intervention de M. Bourgknecht, bien d'autres points nous semblent mériter compléments et rectifications. Toutefois, ne voulant rivaliser de longueur avec lui, nous terminons et souhaitons que ces quelques réflexions modifient un peu la description caricaturale de l'école présentée dans cette interpellation.

B.Z.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise
M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 2
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Les problèmes de l'ÉNERGIE vous concernent !

Vous souhaitez faire partager votre intérêt à vos élèves.

Nous vous offrons :

- une information hebdomadaire sous la forme d'un bulletin
- une documentation variée adaptée à tous les niveaux et des films sur l'économie électrique
- des programmes de visites d'entreprises d'électricité
- ainsi que tous renseignements concernant l'énergie

Adressez-vous à l'Office d'électricité de la Suisse romande

OFEL case postale 84, 1000 Lausanne 20. Tél. (021) 22 90 90

Une histoire stupide

Il était une fois une institutrice. Une institutrice qui avait décidé d'offrir une journée de ski à ses élèves. Par un merveilleux après-midi elle les emmena sur les champs de neige.

Tous les petits de cette première primaire étaient au rendez-vous, bien équipés.

Il y avait ceux qui skiaient depuis deux ans, qui savaient déjà utiliser les remontées mécaniques, il y avait ceux qui skiaient depuis peu de temps, et il y avait bien sûr ceux qui n'avaient jamais skié, pour qui cette journée représentait l'AVENTURE, et qui portaient fièrement des skis empruntés.

Mais, qu'importe! Sur tous les visages, une seule expression: la joie!

L'institutrice avait bien «pensé» sa journée, dans ses moindres détails.

Elle avait choisi une piste, une seule, que l'on pourrait qualifier de moyenne.

C'est normal: pas trop facile (pour les bons) ni trop difficile (pour les débutants).

Elle avait aussi prévu un système d'émulation, une sorte de compétition afin que les élèves progressent, sinon à quoi pourrait servir une telle journée?

Créer un esprit de camaraderie, se détendre dans la joie, accorder à chacun de skier selon son propre rythme c'est bien joli, mais est-ce un objectif suffisant? Et le rendement alors?

Mais que cache-t-elle dans son sac cette institutrice prévoyante? Devinez!

Des plaques de chocolat, une quantité de plaques de chocolat! Les récompenses!

Tout au long de la journée il y aura un système de pénalisation astucieusement mis au point: une chute = 1 pénalisation, une descente trop lente = 1 pénalisation, plusieurs pénalisations = 1 plaque de chocolat en moins!

Je vous laisse imaginer l'ambiance d'une telle journée.

Au retour les visages ne reflètent plus la joie unanime du départ. Des clans se sont formés: le clan de ceux qui affichent un air de supériorité, voire de mépris, celui de ceux qui ont un air de «chien battu», tristes, déçus, résignés.

Le clan de ceux qui rient, racontent, s'extériorisent et celui de ceux qui se taisent, ne rient pas et essuient furtivement une larme au coin de l'œil.

Ridicule, cette histoire, dites-vous? Stupide? Inventée de toutes pièces?

Peut-être, mais écoutez tout de même la suite.

Car cette journée de ski a eu des suites! Outrés, et à juste titre, les parents sont venus le lendemain chez l'institutrice.

Savez-vous ce que cette enseignante leur a répondu?

- Comment, vous trouvez anormal le fait d'avoir soumis tous mes élèves au même système de récompense? J'ai pourtant été absolument équitable, j'ai utilisé pour tous la même mesure puisqu'ils skiaient sur une piste moyenne.
- D'accord, dirent les parents, mais tous les enfants n'étaient pas de force égale et vous n'en avez pas tenu compte.
- C'est vrai, reconnut l'enseignante, mais votre réaction m'étonne. Vous me reprochez dans le cas présent ce que vous trouvez absolument normal tous les autres jours.
- Expliquez-vous! lui demandèrent les parents.
- Voilà, j'ai le sentiment d'agir exactement de la même manière lorsque je

dois attribuer des notes de lecture à mes petits, lorsque je dois chiffrer leur épanouissement. De force inégale au départ ils sont tous embarqués sur la même piste et la première arrivée avec récompense ou pénalisation se situe pour tous au même instant: Pâques, première attribution de notes.

Tu as été trop lent, tu as fait de nombreuses chutes! Désolée, mon petit, je dois appliquer le même barème pour tous. Tu auras la récompense ou la pénalisation méritée.

Et si l'on supprimait tout simplement cette note-récompense ou cette note-pénalisation afin de ne pas risquer d'éteindre la joie dans les yeux d'un enfant?

Il y a plus grave qu'un mauvais élève, c'est un enfant malheureux!

Chantal Fumeaux

TRIBUNE LIBRE

Le jeu de «lois»

En 1971, le peuple valaisan votait une loi qui confiait au Grand Conseil la responsabilité d'organiser l'enseignement public après la 5^e primaire. La portée de cette loi était toutefois limitée dans le temps, puisque l'autorité s'engageait à soumettre au peuple une loi complète pour 1983 au plus tard.

C'est donc par voie de décret que le Cycle d'orientation valaisan a été mis sur pied. En 1978, une motion demandant la révision immédiate de ce décret était acceptée par le Grand Conseil. Cette motion demandait l'introduction d'un tronc commun en première année du C.O.

En 1980, le chef du Département de l'Instruction publique n'a toujours pas donné suite à cette volonté du Parlement. Attend-il qu'un autre le fasse à sa place?

La question peut légitimement se poser puisque les élections au Conseil d'Etat auront lieu en 1981. De plus, l'actuel chef du DIP n'a pas caché sa vive désapprobation quant à la modification d'un décret qu'il considère comme le fleuron de sa carrière. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de son manque d'empressement à le corriger.

De toute façon, et quelle que soit la rapidité d'exécution de l'autorité gouvernementale, la législation actuelle sur l'Instruction publique s'en trouve déjà, et s'en trouvera profondément modifiée.

Il serait par conséquent logique qu'une révision totale de la loi sur l'Instruction publique de 1962 soit entreprise dès maintenant.

Cette révision permettrait notamment d'adapter les dispositions les plus désuètes aux réalités concrètes de l'heure.

Il serait temps, par exemple, de résoudre le problème de la mixité dans le cadre de la loi, plutôt que de le livrer au libre arbitre d'un chef du DIP peu enclin aux réformes, comme c'est le cas actuellement.

Il serait temps de ramener les effectifs scolaires à de saines proportions: une classe doit actuellement compter 36 élèves durant plusieurs années pour qu'un dédoublement soit possible.

Il serait temps de faire dépendre l'enseignement de la religion d'un libre choix des parents (en dehors des horaires et des programmes officiels).

La révision devrait également englober la refonte des structures relatives à la formation des enseignants, et notamment le remplacement de l'école normale par des études pédagogiques post-maturité.

La répartition entre temps de travail et temps de loisir des élèves devrait être réexaminée, à la lumière des expériences récentes, qu'elles soient médicales ou psychologiques.

Cela supposerait évidemment la révision

des règlements d'application qui découlent de la loi de 1962, règlements qui, dans certains cas, n'ont même jamais vu le jour.

Enfin, il semble que les compétences respectives de l'Etat et des communes devraient être redéfinies: fonction des inspecteurs, des commissions scolaires, des directeurs d'écoles, etc.

Toutes ces notions sont importantes. Leur examen approfondi exigera beaucoup de temps. L'échéance de 1983 pour l'élaboration d'une loi sur le C.O. apparaît dès lors comme très proche, et l'on peut s'étonner que le département n'ait encore entrepris aucune consultation sérieuse à son sujet.

Ou alors, faut-il admettre qu'une fois de plus, le projet qui sera présenté au peuple ne sera que l'émanation d'une poignée d'inconditionnels, pour qui la situation actuelle est toujours préférable à toute réforme, quelle qu'elle soit?

Souhaitons en tout cas que le débat démocratique ne soit pas escamoté cette fois encore, comme ce fut déjà le cas en 1971.

La majorité des citoyens qui se sont sentis bernés à cette époque pourrait bien refuser de jouer les dindons au second tour!

Cilette Cretton

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
M^{me} Marie-Noëlle Perrin, La Jurna,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 714564

Divers

TÉLÉVISION ÉDUCATIVE La course autour de chez soi

RAPPEL

A l'image de la «Course autour du Monde», la télévision éducative invite les jeunes de Suisse romande à réaliser des reportages, sous forme de films super 8 mm, et ainsi de faire connaître ce qui, à leurs yeux, se passe en Suisse romande.

Deux émissions diffusées les

- mardi 6 mai 1980
- mardi 13 mai 1980

sur les antennes de la Télévision romande permettront aux jeunes intéressés d'en savoir plus sur les intentions et les conditions de cette «course».

Veillez également vous référer à l'article paru dans le N° 15 de l'«Educateur».

F. B.

COMMISSION NATIONALE SUISSE
POUR L'UNESCO

Cours d'été à Cracovie (Pologne)

Comme chaque année, quelques enseignants suisses sont invités à participer au cours d'été de l'Université de Cracovie sur différents aspects de la Pologne (culture - histoire - éducation - politique - économie, etc.).

Ce cours aura lieu du **5 au 25 août 1980** et se tiendra cette année exceptionnellement en **anglais** (de bonnes connaissances de cette langue sont donc indispensables). Il se déroule sous forme de conférences, séminaires, discussions et excursions pendant deux semaines. Un voyage d'une semaine permettra ensuite aux participants de parcourir quelques régions polonaises. Il est destiné à une cinquantaine d'enseignants venant de plusieurs continents et permet donc de nombreux contacts entre collègues. Les frais de séjour s'élèvent à 105 US-dollars. Le voyage aller et retour est à la charge des participants.

Renseignements et inscriptions avant le 30 mai au Secrétariat de la Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Eigerstr. 71, 303 **Berne**.
Tél. (031) 613550.

A vendre en bon état

«La Nouvelle Encyclopédie» en 12 vol.

Prix à discuter. Tél. (037) 715181, entre 11 h. 30 et 13 h. ou le soir.

Les Editions E. ROBERT, des éditions scolaires de qualité.

L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

des revues pédagogiques appréciées.

Documentation complète sur demande à:
B.P. 4384 - 69241 LYON Cedex 1 - France

Les chemins de fer MARTIGNY - CHÂTELARD et MARTIGNY - ORSIÈRES ainsi que le SERVICE AUTOMOBILE MO

vous proposent de nombreux buts pour promenades scolaires et circuits pédestres

Salvan - Les Marécottes - La Creusaz - Le Tré-tien - Gorges du Triège - Finhaut - Barrage d'Emosson - Châtelard-Giétroz - Funiculaire de Barberine - Train d'altitude et monorail - Chamonix - Mer de glace par le chemin de fer du

Montenvers - Verbier (liaison directe par télécabine dès Le Châble) - Fionnay - Mauvoisin - Champex - La Fouly - Ferret - Hospice du Grand-St-Bernard - Vallée d'Aoste par le tunnel du Grand-St-Bernard.

Réductions pour les écoles.

Renseignements : Direction MC-MO, 1920 Martigny, tél. (026) 2 20 61.
Service auto MO, 1937 Orsières, tél. (026) 4 11 43.

VOUS!!! PÉDAGOGUES... OFFREZ-LEUR

un de leurs plus beaux souvenirs d'enfance

LEUR COURSE D'ÉCOLE AU GORNERGRAT-ZERMATT

avec coucher et lever du soleil sur le Cervin

Fr. 22.— par personne et par jour en demi-pension et petit déjeuner.
Logement en dortoir.
Souper aux chandelles.

Pour permettre la participation de chacun de vos élèves, certains étant financièrement désavantagés, nous vous offrons pour 10 élèves le onzième gratuit.

Renseignements et réservations:

M. Brenberger - Hôtel Gornergrat-Kulm - 3920 Zermatt - Tél. (028) 67 22 19

GROTTES DE ST-BÉAT

Curiosité naturelle unique en son genre au bord du lac de Thoune avec la cellule de saint Béat, l'habitation préhistorique, des cascades souterraines, des stalactites, etc.

But idéal pour les courses d'école.

Durée d'une visite: 1 heure.

Prix d'entrée: pour élèves

de 6-10 ans Fr. 1.40

de 11-16 ans Fr. 1.60

au-dessus

de 16 ans Fr. 2.30

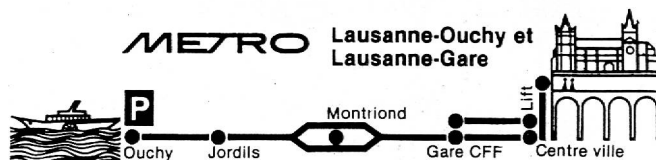
Personnes accompagnant les écoles Fr. 3.—, 1 maître par



classe de 20 élèves au moins: libre entrée.

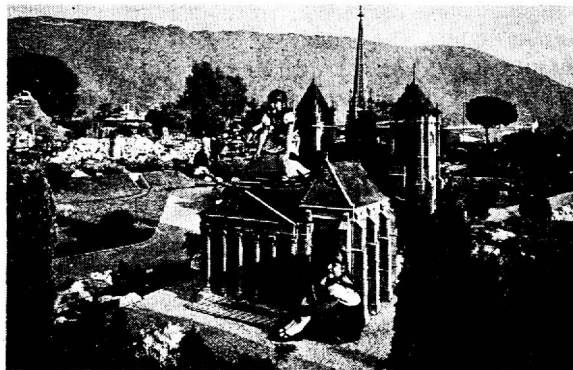
A proximité de l'entrée: restaurant et place de pique-nique.

Pour tout renseignement prière de s'adresser à l'Administration des Grottes de Saint-Béat, 3801 Sundlaunen, tél. (036) 41 16 43



La communication la plus rapide et la plus économique entre Ouchy et les deux niveaux du centre de la ville.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les gares ainsi qu'aux stations L-O d'Ouchy et du Flon.



VISITEZ SWISSMINIATUR A MELIDE/LUGANO
Le paradis des petits et des grands !

éducateur

Chers enseignants,

Prouvez l'estime que vous portez à votre journal en offrant un

ABONNEMENT-CADEAU à un ami.

Pour un prix modique, vous êtes sûrs de faire plaisir.

l'éducateur

compte beaucoup de lecteurs de «seconde main» qui le lisent souvent en salle des maîtres. Ces lecteurs sont parfois déçus de ne plus trouver les articles les plus intéressants parce qu'ils ont été arrachés... Nous vous disons : « N'attendez plus, donnez-leur la satisfaction de recevoir chez eux LEUR journal « ÉDUCATEUR ».

Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

Imprimerie CORBAZ S.A.
Service des abonnements « ÉDUCATEUR »
Av. des Planches 22
1820 MONTREUX - CCP 18 - 379

ENVOYEZ CE **COUPON**



Abonnement « ÉDUCATEUR » à Fr. 45.—

De la part de :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :

Cet abonnement est offert à :

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux

SUISSE
15, HALLWYLSTRASSE
3003
BERNE

J. A.
1820 Montreux